

# *Discussion Papers*

N° 0701

***UNE ESTIMATION DES DÉPENSES PUBLIQUES D'EMPLOI  
ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
EN WALLONIE***

*par*

*Simon COLLET, Géraldine WEICKMANS et Robert DESCHAMPS*

*Février 2007*

N° 0701

**UNE ESTIMATION DES DÉPENSES PUBLIQUES  
D'EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
CONTINUE EN WALLONIE**

par

Simon COLLET, Géraldine WEICKMANS et Robert  
DESCHAMPS

Février 2007



# UNE ESTIMATION DES DÉPENSES PUBLIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN WALLONIE

Simon COLLET, Géraldine WEICKMANS et Robert  
DESCHAMPS<sup>1</sup>

**Résumé :** *En 2001, le SES (devenu IWEPS en 2004) a confié au Centre de Recherches sur l'Economie Wallonne des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur la tâche d'estimer les dépenses publiques de formation professionnelle continue en Wallonie. Une méthodologie originale a été mise au point pour ce faire.*

*Par la suite, progressivement, le champ de la recherche s'est élargi aux autres entités fédérées et à l'Etat fédéral et, dès 2004, aux mesures en faveur de l'emploi.*

*Ce discussion paper est consacré aux politiques de formation et d'emploi menées sur le territoire wallon (Région wallonne et Communauté germanophone) appréhendées sous l'angle budgétaire. Plus précisément, il présente ce que l'étude des budgets wallon et germanophone nous apprend au sujet des dépenses de politiques d'emploi et de formation sur les périodes étudiées. La période couverte s'étend de 2001 à 2006 pour les dépenses de formation et de 2004 à 2006 pour les dépenses d'emploi. L'étendue temporelle permet de discerner des évolutions intéressantes, mises en évidence par les auteurs.*

Cette recherche est menée dans le cadre d'une convention entre les FUNDP et l'IWEPS, financée par le Ministre wallon de l'économie, de l'emploi et du commerce extérieur.

---

<sup>1</sup> Respectivement chercheurs et professeur, Centre de Recherches sur l'Economie Wallonne, Faculté des sciences économiques, sociales et de gestion, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur.



## Table des matières

<b>Points clés</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 1. Synthèse méthodologique</b>	<b>12</b>
A. Sources	12
B. Concepts budgétaires	12
C. Champ de la recherche	14
D. Présentation	15
<b>Chapitre 2. Emploi</b>	<b>17</b>
A. La Région wallonne	17
1. Programmes gérés par le ministre de l'emploi – Estimation officielle de base	17
2. Construction de l'estimation CREW des dépenses d'emploi	18
3. Contenu et évolution de postes particuliers	23
4. Synthèse	25
B. La Communauté germanophone	29
1. Estimation CREW des dépenses d'emploi – Total	29
2. Estimation CREW des dépenses d'emploi – Détail	30
3. Contenu et évolution d'un poste particulier	31
<b>Chapitre 3. Formation</b>	<b>33</b>
A. La Région wallonne	33
1. Programmes gérés par la ministre de la formation – Estimation officielle de base	33
2. Construction de l'estimation CREW des dépenses de formation	33
3. Contenu et évolution de postes particuliers	41
4. Synthèse	45
B. La Communauté germanophone	48
1. Estimation CREW des dépenses de formation – Total	48
2. Estimation CREW des dépenses de formation – Détail	50
3. Contenu et évolution de postes particuliers	52

<b>Chapitre 4. Hybrides</b>	<b>56</b>
A. La Région wallonne	56
B. La Communauté germanophone	61
<b>Chapitre 5. Agrégation des résultats par catégories de dépenses</b>	<b>63</b>

## Points clés

Le texte compte 5 chapitres. Il débute par une partie *méthodologique* commune à l'emploi et à la formation (*Chapitre 1*). Les estimations des dépenses publiques suivent : pour les politiques d'*emploi* (*Chapitre 2*) et de *formation* (*Chapitre 3*). Les mesures à la frontière de ces deux champs, appelées « *hybrides* », sont l'objet du *Chapitre 4*. Les *agrégats* relatifs aux trois catégories de dépenses (emploi, formation, hybrides) sont présentés et commentés dans le *Chapitre 5*.

Le *Chapitre 1 – Synthèse méthodologique* expose principalement les sources et le champ de l'étude.

D'abord, pour effectuer les estimations, nous nous basons sur les documents budgétaires parlementaires. Nous parlons donc de dépenses prévues. Ces chiffres sont éclairés et complétés par des informations obtenues auprès des administrations, organismes publics et cabinets ministériels. Un glossaire regroupant le vocabulaire budgétaire utile à la compréhension est fourni.

Ensuite, nous explicitons le champ de la recherche. En résumé, l'objectif des politiques d'emploi sélectionnées est l'augmentation du taux d'emploi. Pour les formations professionnelles, les critères de base sont les suivants : il s'agit de formations à l'emploi, continues, formelles ou non. Les mesures à la frontière de l'emploi et de la formation sont appelées hybrides. Parmi toutes les dépenses relatives à ces politiques, nous retenons les dépenses courantes et excluons donc les dépenses d'investissement et celles relatives aux dettes.

Le *Chapitre 2 – Emploi* est divisé en deux parties dédiées respectivement à la Région wallonne et à la Communauté germanophone. Cette structure est appliquée également aux *Chapitre 3 – Formation* et *Chapitre 4 – Hybrides*. Toutes nos estimations comprennent, d'une part, des dépenses incluses dans les programmes gérés par les ministres en charge des matières étudiées et, d'autre part, des dépenses appartenant à d'autres programmes.

Le Tableau 0.1 présente quelques chiffres clés des dépenses d'emploi en Wallonie.



Tableau 0.1. Dépenses wallonnes d'emploi estimées par le CREW : chiffres clés

Entité	Libellé	Montant 2006 ajusté (millions d'euros) (en % du total)
<b>Région wallonne</b>	<b>Total hors crédits variables</b>	<b>653,7 (100%)</b>
	Plan de résorption du chômage	493,4 (75,5%)
	Emploi AWIPH	93,7 (14,3%)
	Autres dépenses (cf. Tableau 2.7)	66,6 (10,2%)
<b>Communauté germanophone</b>	<b>Total</b>	<b>9,4</b>

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

En Région wallonne, l'estimation totale des dépenses d'emploi (hors crédits variables) représente 10,9% des dépenses primaires et augmente de 6,9% en termes nominaux sur la période 2004-2006. Le plan de résorption du chômage constitue la majeure partie de l'estimation, suivi par les dépenses d'emploi de l'AWIPH<sup>2</sup>. La synthèse des dépenses d'emploi pour la période 2004 à 2006 est présentée dans le Tableau 2.7.

En Communauté germanophone, l'estimation totale des dépenses d'emploi augmente, en termes nominaux, de 0,2% sur la période 2004-2006.

Le *Chapitre 3 – Formation* présente les dépenses de formation de la Région wallonne et de la Communauté germanophone, illustrées au Tableau 0.2.

<sup>2</sup> Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées

Tableau 0.2. Dépenses wallonnes de formation estimées par le CREW :  
chiffres clés

Entité	Libellé	Montant 2006 ajusté (millions d'euros) (en % du total)
<b>Région wallonne</b>	<b>Total</b>	<b>217,2 (100%)</b>
	FOREM Formation	120,1 (55,3%)
	Formation des salariés et appointés hors FOREM	37,7 (17,3%)
	Formation des indépendants	36,4 (16,8%)
	Autres dépenses (cf. Tableau 3.7)	23,1 (10,5%)
<b>Communauté germanophone</b>	<b>Total</b>	<b>8,3</b>

Remarque : l'arrondi à une décimale constitue une simplification de présentation. Les estimations ont été effectuées avec tous les chiffres significatifs.

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

Pour la Région wallonne en 2006, l'estimation totale correspond à 3,6% des dépenses primaires. En termes nominaux, le total augmente de 61,6% entre 2001 et 2006. Le poste le plus élevé concerne le FOREM Formation ; viennent ensuite la formation des salariés et appointés hors FOREM et la formation des indépendants. Le Tableau 3.7 expose la synthèse des dépenses de formation de la Région pour la période 2001 à 2006.

En Communauté germanophone, l'estimation totale des dépenses de formation augmente de 18,6% en termes nominaux sur la période 2001-2006.

Au *Chapitre 4*, nous présentons les dépenses *hybrides* emploi-formation. Le Tableau 0.3 en expose quelques chiffres importants.

Tableau 0.3. Dépenses wallonnes hybrides estimées par le CREW : chiffres clés

Entité	Libellé	Montant 2006 ajusté (millions d'euros) (en % du total)
<b>Région wallonne</b>	<b>Total</b>	<b>168,4 (100%)</b>
	Fonctionnement du FOREM	73,6 (43,7%)
	PTP	29,8 (17,7%)
	Plan d'accompagnement à l'emploi	27,2 (16,1%)
	Subventions d'entreprises d'insertion et à l'économie sociale d'insertion	16,1 (9,6%)
	Autres dépenses (cf. Tableau 4.1)	21,8 (12,9%)
<b>Communauté germanophone</b>	<b>Total</b>	<b>0,9</b>

Remarque : l'arrondi à une décimale constitue une simplification de présentation. Les estimations ont été effectuées avec tous les chiffres significatifs.

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

En Région wallonne en 2006, l'estimation totale des dépenses hybrides se monte à 2,8% des dépenses primaires. Sur la période 2001-2006, la croissance nominale enregistrée atteint 55,4%. La dépense la plus élevée correspond au fonctionnement du FOREM. Par ordre décroissant suivent les activités du PTP<sup>3</sup>, le plan d'accompagnement à l'emploi et les subventions d'entreprises d'insertion et à l'économie sociale d'insertion. Les détails par année et par type de dépense sont repris dans le Tableau 4.1.

En Communauté germanophone, le total des dépenses hybrides diminue de 2% en termes nominaux entre 2001 et 2006.

Le *Chapitre 5* propose une *agrégation* des estimations en termes nominaux et réels ; les chapitres précédents contenaient exclusivement des résultats en termes nominaux. Les données de la Région wallonne et de la Communauté germanophone sont sommées par catégories de dépenses afin d'obtenir un total pour le territoire wallon. Les années concernées sont

<sup>3</sup> Programme de Transition Professionnelle

2004, 2005 et 2006, en raison de l'historique de la recherche. Les chiffres de l'année 2006 sont repris au Tableau 0.4 et aux Tableaux 5.1 et 5.2, alors complétés de ceux de 2004 et 2005.

Tableau 0.4. Dépenses d'emploi, de formation et hybrides en Wallonie : estimations CREW agrégées

Territoire	Libellé	Montant 2006 ajusté (millions d'euros)	Taux de croissance nominal sur la période 2004-2006	Taux de croissance réel sur la période 2004-2006
<b>Wallonie</b>	<b>Total</b>	<b>1057,9</b>	<b>17,0%</b>	<b>11,7%</b>
	Dépenses d'emploi	663,1	6,8%	2,0%
	Dépenses de formation	225,5	26,7%	20,9%
	Dépenses hybrides	169,3	60,9%	53,6%

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

La recherche continue jusqu'à la mi-2007. Les prochains mois seront consacrés à la mise à jour et à l'affinage des bases de données relatives aux dépenses d'emploi et de formation. Le travail porte sur toutes les entités fédérées et fédérale. Les résultats alors obtenus formeront un ensemble homogène, complet et détaillé. Ils feront l'objet d'une publication à l'automne 2007.

## Chapitre 1. Synthèse méthodologique

Un examen de la méthodologie et du champ de la recherche s'avère particulièrement important. Cette démarche permet en effet de délimiter les réalités mesurées par les chiffres présentés et de connaître les arguments qui ont présidé aux choix effectués.

Le Chapitre 1 est constitué de quatre sections détaillant les sources (Section 1), quelques concepts budgétaires (Section 2), le champ (Section 3) et le mode de présentation des résultats (Section 4).

### A. Sources

Nous nous référons au dernier budget disponible pour chaque entité étudiée au moment de la collecte des données. Ainsi, les chiffres recueillis proviennent des budgets 2001 à 2006, dans leur version ajustée. Les informations récoltées correspondent donc à des **dépenses publiques prévues**.

En ce qui concerne les crédits liés à des projets cofinancés par le FSE, nous prenons la part assumée par l'entité fédérée lorsqu'elle entre dans le champ étudié. Sur le plan budgétaire, elle est soit incluse dans les allocations de base classiques<sup>4</sup>, sans mention particulière dans leur titre, soit isolée dans une allocation de base spécifique.

Après examen des documents budgétaires (essentiellement les tableaux budgétaires et les programmes justificatifs), différents contacts sont pris avec des administrations, des organismes (FOREM, AWIPH, DDGPB<sup>5</sup>...) et cabinets ministériels afin d'obtenir des compléments d'information.

### B. Concepts budgétaires

L'encart ci-dessous propose quelques notions budgétaires de base utiles pour la compréhension de l'étude.

---

<sup>4</sup> Voir les définitions de la Section 2

<sup>5</sup> Dienststelle der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Personen mit Behinderung, c'est-à-dire Service de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées

1) Le **budget général des dépenses** consiste en un décret annuel autorisant le pouvoir exécutif à effectuer les dépenses qu'il désigne. Les crédits qui y figurent constituent le plafond légal des dépenses autorisées. Elles sont présentées sous la forme d'une liste formant un **tableau budgétaire**. Le budget initial fait l'objet d'un ou deux **ajustements** sur l'année.

2) Le **programme justificatif** du budget général des dépenses se compose principalement :

- de tableaux récapitulant les moyens budgétaires prévus globalement, par division organique et par programme
- de notes de synthèse exposant les missions des divisions organiques, les objectifs poursuivis par les programmes, la liste complète des allocations de base, leurs bases légales et la destination des crédits.

3) Le budget des dépenses de la plupart des niveaux de pouvoir belges **se structure** selon les rubriques suivantes, leur niveau de détail allant croissant :

- divisions (organiques)
- composées de programmes
- comprenant des activités (facultatif)
- ventilées en allocations de base.

Les **divisions organiques (ou DO)** sont constituées du regroupement de programmes par matière, en vue de la réalisation de missions clairement définies.

Un **programme** correspond à un objectif déterminé en vue duquel des moyens financiers sont prévus dans le budget.

Une **activité** est une subdivision d'un programme qui représente une de ses missions. Cette subdivision n'est pas utilisée dans les budgets de toutes les entités.

Une activité est constituée d'une ou plusieurs **allocations de base (ou AB)**. L'AB correspond à la plus détaillée des unités budgétaires. Son libellé définit une catégorie précise de dépenses.

4) Les deux phases principales de l'**exécution des dépenses** sont l'engagement et l'ordonnement.

L'**engagement** correspond à une obligation contractée par le ministre ou son administration et qui confère à des tiers des droits à charge du budget. L'engagement peut résulter d'une commande de travaux ou de fournitures, de l'application d'une loi ou d'un arrêté fixant les traitements, de la décision de l'autorité attribuant la subvention... .

L'**ordonnement** se définit comme l'émission de l'ordre de paiement à un comptable.

Le **montant total** du budget général des dépenses est réalisé dans l'**optique d'ordonnement (ou « des moyens de paiement »)**. Plus précisément, il s'agit de la somme des crédits non dissociés, des crédits d'ordonnement, des crédits variables et des crédits pour années antérieures. L'addition de crédits d'engagement et d'ordonnement n'a donc aucun sens budgétairement. Nous procédons de la même façon dans ses estimations.

Un **crédit non dissocié** est destiné à couvrir des dépenses nécessitant un délai d'exécution de 12 mois au maximum.

Un **crédit dissocié** est destiné à couvrir des dépenses nécessitant un délai d'exécution supérieur à 12 mois. Il est scindé en un crédit d'engagement et un crédit d'ordonnancement.

Un **crédit d'engagement** correspond au montant des obligations financières susceptibles d'être contractées pendant l'année.

Un **crédit d'ordonnancement** correspond au montant des obligations financières, contractées l'année même ou antérieurement, qui feront l'objet d'un ordre de paiement pendant l'année budgétaire.

Un **crédit variable** est un crédit propre à un fonds organique (créé par un décret organique qui détermine la nature des recettes et dépenses y relatives), repris dans le budget général des dépenses mais ne pouvant être alimenté que par des recettes affectées du budget des recettes (appelé budget des voies et moyens). Il s'agit d'un montant prévisionnel.

### C. Champ de la recherche

Le type de dépenses à inclure dans les estimations résulte de l'observation des réalités présentées dans les documents budgétaires et de l'examen de travaux effectués par des organismes belges et étrangers. Ce champ a été amené à évoluer en fonction des politiques publiques menées, des informations disponibles et des demandes du commanditaire de la recherche.

Pour de plus amples informations méthodologiques et une bibliographie fournie, le lecteur est invité à consulter l'Annexe 1, issue du précédent Discussion Paper de l'IWEPS (n°0501) consacré aux dépenses de formation professionnelle continue en Belgique. L'historique de la recherche et la définition du champ y sont détaillés. La méthodologie mise au point pour la formation et développée dans le n°0501 a été appliquée à l'emploi lors de l'élargissement du champ de la recherche à ce domaine.

De manière générale, le champ peut être défini comme suit :

1. Les politiques d'**emploi** dont les dépenses sont comptabilisées visent à augmenter le taux d'emploi.

Exemples : les MIRE (Missions Régionales pour l'Emploi), les cellules de reconversion collectives, les ACS...

2. La **formation professionnelle** étudiée ici présente les caractéristiques suivantes : il s'agit d'une formation à l'emploi, elle est continue et peut être formelle ou non formelle.

Exemples : les actions de préqualification, le fonctionnement des centres de compétence, les formations des classes moyennes...

3. Une autre catégorie de dépense apparaît dans l'exposé : les dépenses **hybrides**.

Une dépense hybride emploi-formation correspond à une action pouvant être apparentée à la fois aux politiques d'emploi et de formation, sans qu'il nous soit possible de préciser les sommes consacrées à chacun des deux thèmes.

Certaines actions débouchent sur l'acquisition d'une expérience professionnelle (*exemples : PTP, stages en entreprise d'insertion, convention de premier emploi, etc.*). Pour ces projets, à la frontière de la mise à l'emploi et de la formation, un critère de sélection pour qualifier une dépense d'hybride correspond au caractère transitoire de la mesure. Ainsi, si l'emploi est définitif, la dépense sera rangée dans la catégorie emploi.

Les définitions ci-dessus seront largement illustrées dans les chapitres suivants (2 à 4).

**Pour ces trois domaines (emploi, formation, hybrides), les dépenses de dette et de capital sont exclues du champ**, conformément à l'objectif de se centrer sur les actions de l'année concernée plutôt que sur les conséquences financières d'emprunts antérieurs ou les investissements dont l'usage se répartit sur le long terme. Les estimations correspondent donc à des **dépenses courantes** (consommation de biens et services, transferts de revenus...).

#### D. Présentation

Premièrement, pour plus de lisibilité, l'unité monétaire utilisée dans le rapport est l'euro et ce même pour les montants 2001, année lors de laquelle les crédits budgétaires étaient encore libellés en BEF.

Deuxièmement, *dans les tableaux récapitulatifs et sauf mention contraire*, les totaux sont exprimés en millions d'euros courants, avec un arrondi à



une décimale. *Dans les tableaux détaillés* par allocation de base et sauf mention contraire, les chiffres figurent en milliers d'euros courants, sans décimale, comme dans les documents budgétaires, pour une comparaison plus aisée avec ces derniers et en raison, souvent, du niveau plus bas des crédits.

*Dans les tableaux récapitulatifs*, l'arrondi à une décimale peut amener à des totaux paraissant légèrement différents de la somme des éléments qui le constituent. Il s'agit alors de la conséquence de l'arrondi.

Troisièmement, lorsque des allocations précises sont citées, la référence est systématiquement fournie, afin qu'elles puissent être retrouvées dans les documents budgétaires.

Quatrièmement, lorsqu'une estimation contient des crédits variables, ceux-ci figurent chaque fois sur une ligne distincte, avec une mention les désignant.

## Chapitre 2. Emploi

Le *Chapitre 2 – Emploi* et le *Chapitre 3 – Formation* sont établis selon le même canevas. Tous deux traitent d'abord de la Région wallonne (point A) puis de la Communauté germanophone (point B).

Pour la Région wallonne, nous présentons notre base de calcul (Section 1), suivie des étapes consécutives de construction des estimations (Section 2). Le contenu et l'évolution de postes particuliers viennent ensuite (Section 3). Le chapitre s'achève par une synthèse (Section 4).

Pour la Communauté germanophone, étant donné le niveau des dépenses, nous présentons directement le total (Section 1), suivi du détail des estimations (Section 2), et de l'exposé du contenu et de l'évolution de postes particuliers (Section 3).

### A. La Région wallonne

#### *1. Programmes gérés par le ministre de l'emploi – Estimation officielle de base*

Comme point de départ, nous utilisons l'estimation officielle de base qui comprend les programmes dédiés explicitement à l'emploi et gérés par le ministre en charge de la matière.

Il s'agit des :

- Programme 8. Observatoire de l'emploi, situé dans la *Division 10 - Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne* ;
  - Programme 8. Promotion de l'emploi,
  - Programme 9. FOREM,
  - Programme 10. Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREM et
  - Programme 11. Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration,
- situés dans la *Division 11 - Economie, emploi et formation professionnelle* du budget de la Région.

## 2. Construction de l'estimation CREW des dépenses d'emploi

Etape 1 : soustraction des dépenses hors champ et hybrides de l'estimation officielle de base

La première étape consiste d'abord à soustraire de l'estimation officielle de base les dépenses que nous considérons comme hors champ selon la méthodologie évoquée au Chapitre 1. Ensuite, nous retirons les allocations hybrides appartenant aux programmes de la base officielle afin d'obtenir un total emploi (« estimation de base emploi CREW » dans les tableaux).

Cette étape est présentée au Tableau 2.1.

Tableau 2.1. Région wallonne – Dépenses gérées par le ministre de l'emploi et reprises dans l'estimation CREW

	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Estimation officielle de base (1)			
- Total hors crédits variables	599,3	631,4	673,7
- Total crédits variables	4,3	0,8	0,8
Hors champ recherche (2)	20,5	11,3	11,2
Estimation de base emploi CREW (y compris hybrides) (1)-(2)=(3)			
- Total hors crédits variables	578,8	620,1	662,6
- Total crédits variables	4,3	0,8	0,8
Hybrides dans la base emploi CREW (4)	79,1	119,8	133,3
Dépense dans la base emploi CREW en 2004 et 2005 mais plus en 2006 (5) Actions d'économie sociale d'insertion en collaboration avec les CPAS (DO 11, Pr. 8 AB 43.01 en 2004 et 2005) ; transféré vers Promotion de l'emploi dans les services de proximité (secteur public) (DO 11, Pr. 12, AB 43.01)	1,1	1,1	transféré au Pr. 12 (hors base)
<b>Estimation de base emploi CREW (3)-(4)-(5)</b>			
<b>- Total hors crédits variables</b>	<b>498,5</b>	<b>499,1</b>	<b>529,2</b>
<b>- Total crédits variables</b>	<b>4,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>

Source : cabinet, FOREM, documents budgétaires, calculs CREW

Dans le Tableau 2.1, une dépense appartenant à la base en 2004 et 2005 mais plus en 2006 a été soustraite afin d'obtenir un total correspondant à l'estimation de base 2006. Il s'agit de l'AB 43.01 - Actions d'économie sociale d'insertion en collaboration avec les CPAS (DO 11, Pr. 8) en 2004 et 2005, transférée vers l'AB 43.01 - Promotion de l'emploi dans les services de proximité (secteur public) (DO 11, Pr. 12) en 2006. Elle est ajoutée au résultat lors de l'étape 2.

Le lecteur intéressé par le détail des allocations reprises à ce stade de l'analyse trouvera cette information au Tableau 2.2. Les montants désagrégés figurent en milliers d'euros comme dans le budget wallon.

Tableau 2.2. Région wallonne – Détail des dépenses gérées par le ministre de l'emploi et reprises dans l'estimation CREW

Libellé	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
<i>DO 10. Secrétariat général du Ministère de la Région wallonne</i>			
<b>Programme 8. Observatoire de l'emploi</b>			
AB 41.31. Soutien aux actions de recherche menées par les Universités	194	intégré dans AB 41.33	idem
AB 41.33. Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	406	1117	917
<b>Total Programme 8</b>	<b>600</b>	<b>1117</b>	<b>917</b>
<i>DO 11. Economie, emploi et formation professionnelle</i>			
<b>Programme 8. Promotion de l'Emploi</b>			
AB 31.01. Subventions d'actions en matière d'emploi	0	0	0
AB 31.04. Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail (RATT)	20	0	0
AB 33.01. Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	3002	2995	2841
AB 33.02. Subventions des missions régionales pour l'emploi	1350	1783	2132
AB 33.04. Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'UE	199	138	43
AB 33.05. Subventions dans le cadre de l'émission de "titres-services"	0	0	0
AB 33.07. Subventions en vue de promouvoir l'emploi pour les femmes	88	88	88
AB 33.09. Subventions Structures d'accompagnement à la création d'emploi	inexistant	700	1305
AB 41.01. Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	0	7	24

AB 41.04. Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'UE	107	132	0
AB 43.02. Actions dans le cadre du développement local (communes)	1198	798	1064
<b>Total Programme 8</b>	<b>5964</b>	<b>6641</b>	<b>7497</b>
<b>Programme 9. FOREM</b>			
AB 41.01. Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi (crédit variable)	4309	788	788
AB 41.03. Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs du PTP	0	0	0
AB 41.04. Plan d'accompagnement à l'emploi (partie emploi)	14958	14958	14958
A.B. 41.07. Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée – Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	inexistant	idem	100
AB 41.08. Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs des PTP (part des subventions de fonctionnement au FOREM et pour la gestion du PRC)	504	503	466
AB 41.08. Espace Ressources Emploi (part des subventions de fonctionnement au FOREM et pour la gestion du PRC)	1698	1551	0
AB 41.08. Fonctionnement PRC (part des subventions de fonctionnement au FOREM et pour la gestion du PRC)	inexistant	4763	5064
AB 41.11. Cellules de reconversion collective	2260	2474	2553
AB 41.12. Maisons de l'emploi	4155	4155	4288
<b>Total Programme 9 (hors crédits variables)</b>	<b>23575</b>	<b>28404</b>	<b>27430</b>
<b>Total Programme 9 (crédits variables)</b>	<b>4309</b>	<b>788</b>	<b>788</b>
<b>Programme 10. Plan de Résorption du Chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREM</b>			
AB 41.01. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	5063	4800	3000
AB 41.02. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de PME	10153	2304	1520
AB 41.03. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal n° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux PME	0	0	0
AB 41.05. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	5640	0	0
AB 41.06. Réforme du PRC	443135	455878	466587
AB 41.07. Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	inexistant	idem	10513
AB 41.08. Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	inexistant	idem	11763
<b>Total Programme 10</b>	<b>463991</b>	<b>462982</b>	<b>493383</b>

<b>Programme 11. Plan de Résorption du Chômage géré directement par l'administration</b>			
AB 33.01. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail - Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi conventions 170 et 260	1021	0	0
AB 43.01. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'AR n° 474 du 28 octobre 1986	0	0	0
AB 43.02. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail - Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi convention 170	0	0	0
AB 43.03. Réforme du PRC	0	0	0
AB 45.01. Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail - Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi	3393	0	0
<b>Total Programme 11</b>	<b>4414</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : documents budgétaires, FOREM, calculs CREW

Certaines estimations sont provisoires. Il s'agit premièrement des dépenses liées au FOREM et pour lesquelles les montants globaux sont connus pour l'ajustement 2006 mais pas le niveau des sous-postes (non disponible au moment de la rédaction de la présente publication). Nous avons donc posé l'hypothèse suivante : le taux de croissance de chaque allocation entre les budgets 2006 initial et 2006 ajusté est appliqué aux sous-postes.

Deuxièmement, en ce qui concerne le budget 2006 ajusté de l'AWIPH, nous nous basons sur l'ajustement approuvé par son Comité de gestion mais pas encore approuvé par le gouvernement wallon au moment de la rédaction.

Troisièmement, nous n'avons pas encore reçu les données relatives au budget 2006 ajusté du DDGPB<sup>6</sup>. Les estimations liées à l'organisme sont donc basées sur le budget 2006 initial.

Ces trois remarques sont valables pour les trois catégories de dépenses : emploi, formation et hybrides.

<sup>6</sup> Dienststelle der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Personen mit Behinderung, c'est-à-dire Service de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées

Etape 2 : ajout des dépenses d'emploi gérées par d'autres ministres que celui en charge

Nous incluons ensuite des dépenses identifiées comme mesures d'emploi dans d'autres programmes que ceux explicités lors de la première étape (« total emploi hors base CREW » dans les tableaux).

Ainsi, le Tableau 2.3 présente les dépenses d'emploi ajoutées lors de la deuxième étape.

Tableau 2.3. Région wallonne - Dépenses gérées par les ministres autres que celui en charge de l'emploi et reprises dans l'estimation CREW

Libellé	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Dépenses d'emploi liées à l'AWIPH (DO 17, Pr. 6)	88,6	89,8	93,7
Primes d'emploi en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, en ce compris l'économie sociale marchande (DO 11, Pr. 6)	16,7	16,5	15,9
Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des personnes bénéficiaires du droit à un minimum de moyens d'existence (DO 17, Pr. 3)	5,7	16,3	11,6
Autres (DO 11 Pr. 12 et 13)	1,9	2,0	3,3
<b>Total emploi hors base CREW (DO 10, Pr. 8 et DO 11, Pr. 8 à 11)</b>	<b>112,9</b>	<b>124,6</b>	<b>124,5</b>

Source : documents budgétaires, FOREM, AWIPH, calculs CREW

Etape 3 : somme des dépenses d'emploi gérées par le ministre de l'emploi et par d'autres ministres

L'étape 3 consiste à additionner les résultats des deux premières étapes.

Le Tableau 2.4 résume l'opération.

Tableau 2.4. Région wallonne - Somme des dépenses d'emploi gérées par le ministre en charge et par d'autres ministres

Libellé	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Résultat étape 1 (estimation de base emploi CREW)			
- Total hors crédits variables	498,5	499,1	529,2
- Total crédits variables	4,3	0,8	0,8
Résultat étape 2 (total emploi hors base CREW)	112,9	124,6	124,5
<b>Total emploi CREW</b>			
- <b>Total hors crédits variables</b>	<b>611,4</b>	<b>623,8</b>	<b>653,7</b>
- <b>Total crédits variables</b>	<b>4,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
<b>Total emploi CREW / Total dépenses primaires</b>	<b>11,0%</b>	<b>11,3%</b>	<b>10,9%</b>

Remarque : l'arrondi à une décimale constitue une simplification de présentation. Les estimations ont été effectuées avec tous les chiffres significatifs.

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, documents budgétaires et calculs CREW

Les dépenses d'emploi de la Région wallonne (hors crédits variables) augmentent ainsi de **6,9%** sur la période 2004-2006.

L'estimation totale représente environ 11% des dépenses primaires wallonnes<sup>7</sup>.

### *3. Contenu et évolution de postes particuliers*

Les deux postes particuliers concernés sont la dotation à l'AWIPH et les cofinancements européens du ministre chargé de l'économie et de l'emploi.

<sup>7</sup> Dépenses primaires au budget = dépenses totales – dépenses liées à la dette. Cette notion se rapproche davantage du champ de la recherche (dépenses totales hors dettes et investissements) que les dépenses totales. Compte tenu des informations budgétaires disponibles et du temps imparti pour la recherche, nous basons nos comparaisons sur cette notion (calculs CREW).



Dotation à l'AWIPH (DO 17. Action sociale et santé, Programme 6.  
Personnes handicapées, AB 41.03)

L'estimation de la part de la dotation à l'AWIPH dédiée à l'emploi est effectuée à partir de ses budgets 2004 à 2006. Pour rappel, en ce qui concerne les données 2006 ajusté, nous nous basons sur l'ajustement approuvé par le Comité de gestion de l'AWIPH mais pas encore approuvé par le gouvernement wallon au moment de la rédaction. En 2006, la dépenses *CCT 26 - prime de compensation en ETA (personnel de cadre)* est incluse dans la dépense *Primes de compensation et CCT 26*.

Tableau 2.5. Région wallonne - Les dépenses d'emploi de l'AWIPH

Libellé	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
<b>Emploi</b>			
Services résidentiels et d'accueil de jour Secteur privé - Convention Van Den Brande	4559	3090	3664
Allocations sociales - Primes de compensation et CCT 26	11064	11183	13488
Allocations sociales - Primes d'intégration	970	1153	1296
Allocations sociales - Aménagements de poste de travail : salariés	313	180	240
Allocations sociales - Interventions payées aux handicapés indépendants	155	98	98
Allocations sociales - Aménagements de poste de travail : indépendants	63	60	40
Allocations sociales - Plan d'action pour développer l'emploi en milieu ordinaire	0	0	0
Allocations sociales (ETA) - Travailleurs	55976	57800	59052
Allocations sociales (ETA) - Personnel de cadre	9560	9830	10188
Allocations sociales (ETA) - Subventions de fonctionnement ETA	2775	2880	2895
Allocations sociales (ETA) - Reprise des emplois financés par le Maribel 1	1601	1601	1603
Allocations sociales (ETA) - Rémunération et charges sociales - personnel de cadre mi-temps (non marchand)	456	440	420
Allocations sociales (ETA) - Dispositifs de maintien	389	400	400
Allocations sociales (ETA) - Accords de coopération ETA	330	340	312
Allocations sociales (ETA) - CCT 26 - prime de compensation en ETA (personnel de cadre)	422	718	inclus dans Primes de compensation et CCT 26
<b>Total</b>	<b>88632</b>	<b>89773</b>	<b>93694</b>

Source : documents budgétaires, AWIPH, calculs CREW

L'évolution du total des dépenses d'emploi estimées dans ce cadre correspond à une hausse de **5,7%** entre 2004 et 2006.

*Cofinancements européens du ministre chargé de l'économie et de l'emploi*

(DO 30. Provisions interdépartementales pour la programmation 2000/2006 de cofinancements européens, Programme 7. Cofinancement européen du ministre chargé de l'économie et de l'emploi, AB 01.01)

Le principe technique d'utilisation des moyens prévus dans l'AB consiste à effectuer des transferts en cours d'année au départ de celle-ci afin d'alimenter d'autres allocations réparties au sein du budget du ministre en charge de l'emploi. Les moyens sont ainsi « activés » et peuvent dès lors être considérés comme des dépenses d'emploi.

De 2004 à 2006, des transferts ont été effectués avant ou à l'occasion de l'ajustement budgétaire, au départ de l'AB 01.01 pour des dépenses courantes. Ces dernières se retrouvent donc dans la base de données emploi à l'endroit où elles ont été transférées, comme le résume le Tableau 2.6.

Tableau 2.6. Région wallonne – Dépenses d'emploi faisant l'objet de cofinancements européens et reprises dans l'estimation CREW

Libellé	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'UE (DO 11, Pr. 8, AB 33.04)	199	138	43
Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'UE (DO 11, Pr. 8, AB 41.04)	107	132	0
<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>270</b>	<b>43</b>

Source : documents budgétaires, cabinet, calculs CREW

#### 4. Synthèse

Le Tableau 2.7 reprend les dépenses d'emploi de la Région wallonne regroupées par type.

Tableau 2.7. Région wallonne – Dépenses d'emploi classées par type :  
synthèse de l'estimation CREW

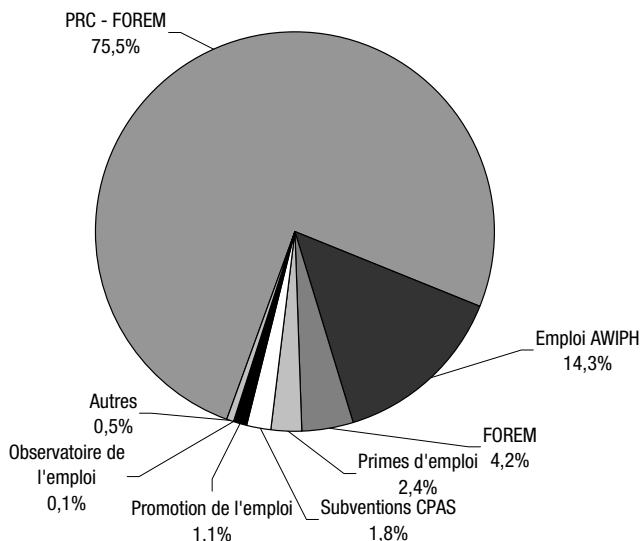
Libellé	2004 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2005 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2006 ajusté (millions d'euros) (% du total)
Plan de Résorption du Chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREM (DO 11, Pr. 10)	464,0 75,9%	463,0 74,2%	493,4 75,5%
Emploi AWIPH (DO 17, Pr. 6)	88,6 14,5%	89,8 14,4%	93,7 14,3%
FOREM (DO 11, Pr. 9)			
- Total hors crédits variables	23,6 3,9%	28,4 4,6%	27,4 4,2%
- Total crédits variables	4,3 100,0%	0,8 100,0%	0,8 100,0%
Primes d'emploi en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, en ce compris l'économie sociale marchande (DO 11, Pr. 6)	16,7 2,7%	16,5 2,6%	15,9 2,4%
Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des personnes bénéficiaires du droit à un minimum de moyens d'existence (DO 17, Pr. 3)	5,7 0,9%	16,3 2,6%	11,6 1,8%
Promotion de l'emploi (DO 11, Pr. 8)	6,0 1,0%	6,6 1,1%	7,5 1,1%
Plan de Résorption du Chômage géré directement par l'administration (DO 11, Pr. 11)	4,4 0,7%	0,0 0,0%	0,0 0,0%
Observatoire de l'emploi (DO 10, Pr. 8)	0,6 0,1%	1,1 0,2%	0,9 0,1%
Autres	1,9 0,3%	2,0 0,3%	3,3 0,5%
<b>Total</b>			
- Total hors crédits variables	<b>611,4</b> 100,0%	<b>623,8</b> 100,0%	<b>653,7</b> 100,0%
- Total crédits variables	<b>4,3</b> 100,0%	<b>0,8</b> 100,0%	<b>0,8</b> 100,0%

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW

Le plan de résorption du chômage géré par l'administration et dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREM représente la majorité des dépenses d'emploi de la Région, soit **75,5%** en 2006.

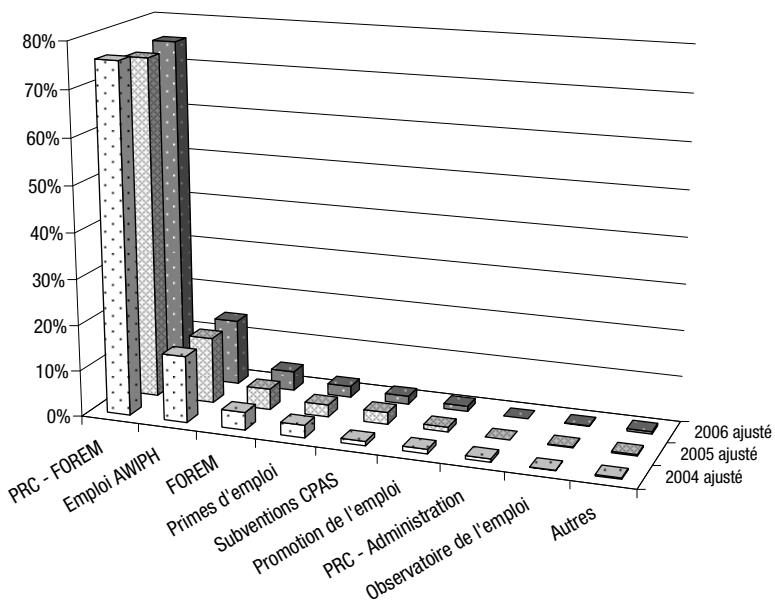
Le Graphique 2.1 permet d'illustrer la répartition des dépenses d'emploi de la Région wallonne en 2006. Le Graphique 2.2 visualise l'évolution de celles-ci sur la période 2004 à 2006. Le Graphique 2.3 montre l'évolution des dépenses d'emploi cumulées de la Région (en euro). Les graphiques ne comptabilisent pas les crédits variables.

Graphique 2.1. Région wallonne – Répartition des dépenses d'emploi en 2006



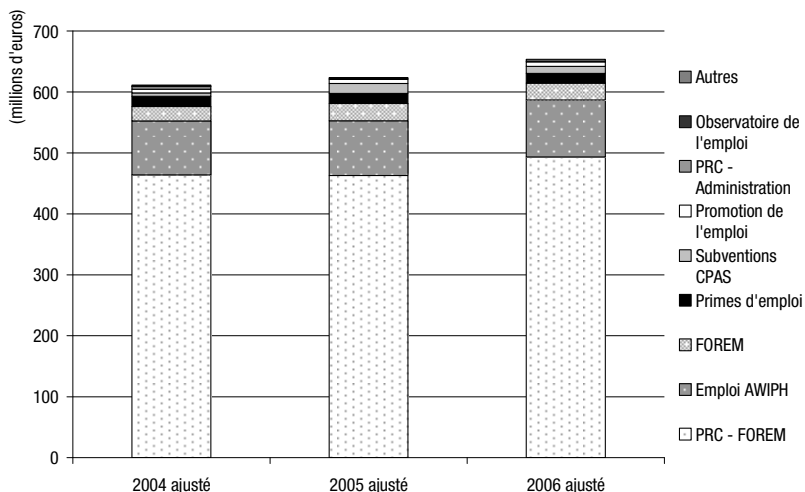
Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW

Graphique 2.2. Région wallonne – Evolution des dépenses d'emploi par type (en %)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW

Graphique 2.3. Région wallonne – Evolution des dépenses d'emploi cumulées (en euro)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW

## B. La Communauté germanophone

Les dépenses d'emploi en Communauté germanophone sont exposées aux moyens de leur total (Section 1), d'une liste exhaustive (Section 2) et de commentaires relatifs à un poste particulier (Section 3).

### 1. Estimation CREW des dépenses d'emploi – Total

Tableau 2.8. Communauté germanophone – Total des dépenses d'emploi

Libellé	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Total emploi CREW	9,4	9,5	9,4

Source : documents budgétaires, administration, DDGPB, cabinets, calculs CREW

Les dépenses relatives au DDGPB sont relatives au budget initial 2006, les données ajustées n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de la publication. Entre 2004 et 2006, les dépenses d'emploi de la

Communauté germanophone sont restées stables (taux de croissance sur la période de **0,2%**).

### *Section 2. Estimation CREW des dépenses d'emploi – Détail*

Le Tableau 2.9 présente l'ensemble des dépenses d'emploi de la Communauté germanophone.

Tableau 2.9. Communauté germanophone – Détail des dépenses d'emploi reprises dans l'estimation CREW

Libellé	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
<i>DO 30. Enseignement, formation et emploi</i>			
<b>Programme 22. Formation extra-scolaire et formation continue extra-scolaire dans les Classes moyennes et l'agriculture</b>			
AB 33.30. Subventions pour la promotion des jeunes travailleurs indépendants et aidants	10	10	0
<b>Total Programme 22</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>Programme 23. Emploi, reconversion, cours par correspondance et coordination dans le secteur de la formation professionnelle (2004-05)</b>			
AB 33.02. Subventions à des associations et organismes de droit privé dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi (part emploi)	3178	3195	Transféré en DO 50 Pr. 17
AB 41.40. Dotation à l'Office de l'emploi (part emploi)	1711	1711	Transféré en DO 50 Pr. 17
AB 43.01. Subventions aux communes et organismes publics pour les mesures en faveur de l'emploi	1993	2230	Transféré en DO 50 Pr. 17
<b>Total Programme 23</b>	<b>6882</b>	<b>7136</b>	<b>0</b>
<i>DO 40. Jeunesse, éducation populaire et formation des adultes, culture, sport, tourisme</i>			
<b>Programme 13. Culture</b>			
AB 33.29. Subventions pour le personnel en vue de la professionnalisation dans le monde culturel	392	402	408
<b>Total Programme 13</b>	<b>392</b>	<b>402</b>	<b>408</b>

<i>DO 50. Emploi, santé et affaires sociales</i>			
<b>Programme 13. Personnes handicapées</b>			
AB 41.40. Subsidés aux employeurs pour l'emploi de personnes handicapées (part de la dotation en faveur du DDGPB)	294	320	287
AB 41.40. Subsidés en traitement et salaire dans les ateliers protégés pour l'emploi de personnes handicapées (part de la dotation en faveur du DDGPB)	1827	1623	1838
<b>Total Programme 13</b>	<b>2121</b>	<b>1943</b>	<b>2126</b>
<b>Programme 17. Emploi, reconversion, cours par correspondance et coordination dans le secteur de la formation professionnelle (2006-)</b>			
AB 33.02. Subventions à des associations et organismes de droit privé dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi (part emploi)	En DO 30, Pr. 23	idem	3195
AB 41.40. Dotation à l'Office de l'emploi (part emploi)	En DO 30, Pr. 23	idem	1745
AB 43.01. Subventions aux communes et organismes publics pour les mesures en faveur de l'emploi	En DO 30, Pr. 23	idem	1947
<b>Total Programme 17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6887</b>

Source : documents budgétaires, administration, DDGPB, calculs CREW

### *3. Contenu et évolution d'un poste particulier*

Le poste particulier concerné est la dotation au DDGPB, équivalent de l'AWIPH (DO 50. Famille, personnes âgées, santé et affaires sociales, Programme 13. Personnes handicapées, AB 41.40)

Les budgets 2004 à 2006 du DDGPB nous ont servi de base pour estimer la part emploi de la dotation de la Communauté germanophone. Le Tableau 2.10 en présente le détail.



Tableau 2.10. Communauté germanophone - Dépenses d'emploi du DDGPB

Libellé	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 initial (milliers d'euros)
<b>Emploi</b>			
Subsides aux employeurs pour l'emploi de personnes handicapées	294	320	287
Subsides en traitement et salaire dans les ateliers protégés pour l'emploi de personnes handicapées	1827	1623	1838
<b>Total de la part emploi</b>	<b>2121</b>	<b>1943</b>	<b>2126</b>

Source : documents budgétaires, DDGPB, calculs CREW

En 2006, les dépenses d'emploi du DDGPB croissent de **9,4%** par rapport à 2005 mais restent stables par rapport à 2004 (taux de croissance sur la période de **0,2%**).

## Chapitre 3. Formation

Le *Chapitre 3 – Formation* reprend les estimations effectuées pour la Région wallonne (point A) et la Communauté germanophone (point B), selon la même structure que le *Chapitre 2 – Emploi*.

### A. La Région wallonne

#### *1. Programmes gérés par la ministre de la formation – Estimation officielle de base*

Pour expliciter le contenu et la spécificité des chiffres, nous partons de l'estimation officielle de base, à savoir la somme des programmes dédiés explicitement à la formation et gérés par la ministre en charge de la matière :

- Programme 13. Formation des salariés et appointés hors FOREM,
- Programme 14. FOREM – formation,
- Programme 15. Formation agricole et
- Programme 16. Formation des indépendants,

situés dans la *Division 11 - Economie, emploi et formation professionnelle* du budget de la Région wallonne.

#### *2. Construction de l'estimation CREW des dépenses de formation*

Etape 1 : soustraction des dépenses hors champ et hybrides de l'estimation officielle de base

De ces programmes, nous retirons les allocations de base considérées hors champ d'après la méthodologie évoquée infra (voir Chapitre 1 et Annexe 1). Nous retranchons ensuite les allocations hybrides<sup>8</sup> situées au sein des programmes dévolus explicitement à la formation professionnelle afin d'obtenir un total formation (« estimation de base formation CREW » dans les tableaux).

Cette première étape est résumée au sein du Tableau 3.1.

---

<sup>8</sup> Les dépenses hybrides emploi-formation sont commentées au Chapitre 4

Tableau 3.1. Région wallonne – Dépenses gérées par la ministre de la formation et reprises dans l'estimation CREW

	2001 ajusté (millions d'euros)	2002 ajusté (millions d'euros)	2003 ajusté (millions d'euros)	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Estimation officielle de base (1)	141,0	149,8	174,5	172,9	203,6	226,6
Hors champ recherche (2)	10,6	9,3	20,2	13,1	18,3	16,6
Estimation de base formation CREW (y compris hybrides) (1)-(2)=(3)	130,4	140,5	154,3	159,8	185,3	210,0
Hybrides dans la base formation CREW (4)	12,7	13,4	13,6	13,2	14,5	14,7
<b>Estimation de base formation CREW (3)-(4)</b>	<b>117,8</b>	<b>127,1</b>	<b>140,7</b>	<b>146,7</b>	<b>170,7</b>	<b>195,2</b>

Source : cabinet, FOREM, documents budgétaires, calculs CREW

Remarque : l'estimation de base CREW pour le budget 2002 ajusté contient un montant issu du *Programme 8 - Promotion de l'emploi* de la Division 11, la mesure à laquelle il correspond étant reprise au sein de programmes différents de 2001 à 2006 (Programme 16 en 2001, 8 en 2002 et 13 en 2003-2006). Il s'agit des « chèques-crédation » devenus « chèques-formation à la création » en 2003. Ils représentent 0,6 million au budget 2006 ajusté (AB 31.21).

Le résultat détaillé obtenu à ce stade est présenté dans le Tableau 3.2. Les montants désagrégés figurent en milliers d'euro comme dans le budget wallon.

**Tableau 3.2. Région wallonne – Détail des dépenses gérées par la ministre de la formation et reprises dans l'estimation CREW**

Libellé	2001 ajusté (milliers d'euros)	2002 ajusté (milliers d'euros)	2003 ajusté (milliers d'euros)	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
<i>DO 11. Economie, emploi et formation professionnelle</i>						
<b>Programme 8. Promotion de l'emploi</b>						
AB 31.06. Subventions pour les chèques-crédation	en Pr. 16	825	transféré au Pr. 13, AB 31.21	idem	idem	idem
<b>Total Programme 8</b>	<b>0</b>	<b>825</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Programme 13. Formation des salariés et appointés hors FOREM</b>						
AB 12.22. Soutien aux actions de formation qualifiante	inexistant	75	76	76	45	45
AB 12.31. Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	124	250	289	112	285	235
AB 31.21. Subvention pour les chèques-formation à la création	en Pr. 16	en Pr. 8	1101	400	600	600
AB 33.03. Subventions en vue de promouvoir la formation professionnelle	10	inexistant	idem	idem	idem	idem
AB 33.04. Cofinancement régional de projets de la CEE	2157	780	375	136	12	0
AB 33.05. Subventions aux entreprises et employeurs pour la formation en alternance	2355	transféré vers l'AB 33.14	idem	idem	idem	idem
AB 33.07. Subventions aux opérateurs de formation pour la formation en alternance	2355	transféré vers l'AB 33.14	idem	idem	idem	idem
AB 33.12. Subvention en vue de soutenir les actions de préqualification	3966	5988	8482	10293	8867	11229
AB 33.13. Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	1306	1938	1764	1264	1461	1310
AB 33.14. Subvention pour la formation en alternance	1487	6198	6198	4770	4600	4600
AB 33.15. Mise en œuvre des politiques de formation dans le cadre du plan d'inclusion sociale	inexistant	idem	idem	idem	idem	250

AB 33.21. Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	669	722	711	1250	955	988
AB 33.22. Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	3842	3719	4271	4371	5623	5623
AB 33.31. Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	124	100	202	114	32	87
AB 33.32. Subventions en vue de permettre la formation en TIC	inexistant	2045	2731	1975	2408	2408
AB 33.34. Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'UE	inexistant	0	875	830	877	969
AB 33.41. Subvention en vue de promouvoir la formation des femmes (dès 2005 : Subvention en vue de promouvoir les actions de lutte contre les discriminations dans le secteur de la formation)	496	240	150	355	434	450
AB 34.21. Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	35	35	36	93	36	49
AB 41.02. Mise œuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	inexistant	idem	idem	idem	idem	7400
AB 41.15. Subvention pour le suivi du parcours d'insertion	992	992	636	0	0	0
AB 41.34. Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'UE	inexistant	0	666	792	1081	986
AB 43.12. Subventions en vue de soutenir les actions de préqualification	104	180	271	271	423	427
<b>Total Programme 13</b>	<b>20022</b>	<b>23262</b>	<b>28834</b>	<b>27102</b>	<b>27739</b>	<b>37656</b>
<b>Programme 14. FOREM Formation</b>						
AB 41.01. Subvention de fonctionnement au FOREM (part de la subvention de fonctionnement au FOREM (regroupement 2003))	63126	64856	66602	74054	89835	93511
AB 41.01. Subvention en vue de promouvoir la formation des PTP (part de la subvention de fonctionnement au FOREM (regroupement 2003))	496	1000	1014	484	1014	1028
AB 41.04. Financement du chèque-formation	inexistant	2500	8860	8993	8993	8993

AB 41.06. (dès 2005) Crédit adaptation	inexistant	idem	idem	idem	6000	7000
AB 41.08. Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	992	1007	1021	1021	1361	1361
AB 41.09. Mise en œuvre des politiques de formation confiées au FOREM dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	inexistant	idem	idem	idem	idem	7200
AB 41.10. Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence (intitulé 2005)	992	1007	1021	1021	1021	1021
<b>Total Programme 14</b>	<b>65605</b>	<b>70370</b>	<b>78518</b>	<b>85573</b>	<b>108224</b>	<b>120114</b>
<b>Programme 15. Formation agricole</b>						
AB 33.02. Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	109	149	151	110	110	110
AB 33.03. Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	803	992	1007	805	805	855
AB 33.04. Subventions pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	inexistant	247	251	0	100	100
AB 34.01. Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	10	10	10	10	10	10
<b>Total Programme 15</b>	<b>922</b>	<b>1398</b>	<b>1419</b>	<b>925</b>	<b>1025</b>	<b>1075</b>
<b>Programme 16. Formation des indépendants</b>						
AB 33.02. Interventions de toute nature en relation avec la formation professionnelle des classes moyennes, y c. les indemnités de promotion sociale des indépendants	50	50	51	51	0	disparu
AB 41.01. Subvention de fonctionnement à l'IFPME (part fonctionnement)	9182	9370	7549	0	0	195
AB 41.01. Subventions aux secrétaires d'apprentissage indépendants (part de l'AB 41.01 disparue en 2005)	154	154	156	0	disparu	idem

AB 41.02. Subventions pour la formation des indépendants (dès 2006 : Mise en œuvre des politiques de formation confiées à l'IFAPME dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	21230	21709	17029	0	0	1305
AB 41.03. Subventions pour les chèques-crédit	595	transféré au Pr. 8, AB 31.06	transféré au Pr. 13, AB 31.21	idem	idem	idem
AB 41.05. Subventions de fonctionnement à l'IFAPME (2003-2006)	inexistant	idem	2215	10949	11220	11468
AB 41.06. Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME) (2003-2006)	inexistant	idem	4895	22076	22518	23433
<b>Total Programme 16</b>	<b>31210</b>	<b>31283</b>	<b>31895</b>	<b>33076</b>	<b>33738</b>	<b>36401</b>

Source : documents budgétaires, FOREM, calculs CREW

Etape 2 : ajout des dépenses de formation gérées par d'autres ministres que celle en charge

Au chiffre obtenu lors de l'étape 1, nous ajoutons une série de dépenses consacrées à la formation professionnelle mais ne figurant pas dans les Programmes 13 à 16 de la Division 11 (« Total formation hors base CREW » dans les tableaux).

Le Tableau 3.3 reprend les grands types de crédits ajoutés dans la seconde étape.

Tableau 3.3. Région wallonne – Dépenses gérées par les ministres autres que la ministre en charge de la formation et reprises dans l'estimation CREW

Libellé	2001 ajusté (millions d'euros)	2002 ajusté (millions d'euros)	2003 ajusté (millions d'euros)	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Formations liées à l'AWIPH (DO 17)	13,0	13,9	14,9	15,6	16,6	17,5
FOREM formation des travailleurs (DO 11, Pr. 9 puis 14 en 2005-06)	9,7	8,8	5,5	5,5	<b>6,0</b>	<b>7,0</b>
Formation du personnel des services du GW et des OIP (DO 10 et 50)	1,4	0,9	1,2	1,1	1,7	2,3
Formation du personnel communal et des mandataires (DO 14)	0,4	1,3	0,3	0,3	1,0	0,9
Formation de travailleurs sociaux (DO 17)	0,3	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Formation de populations d'origine étrangère (DO 17, Pr 3)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres <sup>9</sup>	0,6	0,6	0,9	0,4	0,6	0,7
<b>Total tableau</b>	<b>25,5</b>	<b>26,2</b>	<b>23,4</b>	<b>23,6</b>	<b>26,5</b>	<b>29,0</b>
<b>Total formation hors base CREW (Pr 13 à 16)</b>	<b>25,5</b>	<b>26,2</b>	<b>23,4</b>	<b>23,6</b>	<b>20,5</b>	<b>22,0</b>

Source : documents budgétaires, FOREM, AWIPH, calculs CREW

Les montants FOREM pour la formation des travailleurs (2<sup>ème</sup> ligne du Tableau 3.3) sont issus du *Programme 9. FOREM* jusqu'en 2004. En 2005, ils sont transférés au *Programme 14. FOREM Formation*. En 2005 et 2006, les chiffres sont mentionnés dans le Tableau 3.3 pour la continuité de l'information mais retranchés du total (dernière ligne) puisque les crédits des Programmes 13 à 16 sont déjà comptés plus haut (étape 1).

<sup>9</sup> Centre wallon de formation et de diffusion technique de la filière Wallonie Bois (dès 2002, DO 13, Pr. 1, AB 41.03), formation permanente des techniciens chauffagistes (dès 2004, DO 13, Pr. 4, AB 43.01), formation des acteurs à la mise en œuvre du permis environnement (en 2003, DO 13, Pr 9, AB 33.03), Centre régional de formation (dès 2002, DO 14, Pr. 1, AB 41.03), formation des acteurs locaux de la mobilité (dès 2005, DO 54, Pr 4, AB 12.03).



Etape 3 : somme des dépenses de formation gérées par la ministre de la formation et par d'autres ministres

La dernière étape correspond à la sommation des divers éléments retenus.

Le Tableau 3.4 résume l'opération.

Tableau 3.4. Région wallonne – Somme des dépenses de formation gérées par la ministre en charge et par d'autres ministres

Libellé	2001 ajusté (millions d'euros)	2002 ajusté (millions d'euros)	2003 ajusté (millions d'euros)	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Résultat étape 1 (estimation de base formation CREW)	117,8	127,1	140,7	146,7	170,7	195,2
Résultat étape 2 (total formation hors base CREW)	25,5	26,2	23,4	23,6	20,5	22,0
<b>Total formation CREW</b>	<b>143,3</b>	<b>153,3</b>	<b>164,1</b>	<b>170,3</b>	<b>191,2</b>	<b>217,2</b>
<b>Total formation CREW / total dépenses primaires</b>	<b>2,9%</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,6%</b>

Remarque : l'arrondi à une décimale constitue une simplification de présentation. Les estimations ont été effectuées avec tous les chiffres significatifs.

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, documents budgétaires, calculs CREW

L'évolution des dépenses de formation professionnelle totales ainsi estimées correspond à une hausse de **51,6%** sur la période.

L'estimation des dépenses de formation représente entre 2,9 et 3,6% des dépenses primaires wallonnes<sup>10</sup> de 2001 à 2006.

<sup>10</sup> Dépenses primaires au budget = dépenses totales – dépenses liées à la dette. Cette notion se rapproche davantage du champ de la recherche (dépenses totales hors dettes et investissements) que les dépenses totales. Compte tenu des informations budgétaires disponibles et du temps imparti pour la recherche, nous basons nos comparaisons sur cette notion (calculs CREW).

### *3. Contenu et évolution de postes particuliers*

Les postes particuliers concernés sont la dotation à l'AWIPH et les cofinancements européens du ministre en charge de la formation.

*Dotation à l'AWIPH (DO 17. Action sociale et santé, Programme 6. Personnes handicapées, AB 41.03)*

La partie de la dotation consacrée à la formation est estimée à partir des budgets 2001 à 2006 de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH).

Tableau 3.5. Région wallonne - Les dépenses de formation professionnelle de l'AWIPH

Libellé	2001 ajusté (milliers d'euros)	2002 ajusté (milliers d'euros)	2003 ajusté (milliers d'euros)	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
<b>Formation</b>						
Frais de formation en centres agréés par l'AWIPH (2001 : ou du FOREM)	8102	8569	9654	9518	9704	10125
Contrats de formation en centres de formation professionnelle agréés	2038	2098	2126	2384	2686	275 0
Accords de coopération – centres de formation professionnelle	108	156	0	disparu	idem	idem
Contrats de formation en centres FOREM	6	3	disparu	idem	idem	idem
Contrats de formation professionnelle accélérée (FOREM)	inexistant	6	disparu	idem	idem	idem
Contrats d'adaptation professionnelle	1723	2080	2031	2228	2610	2968
Accueil et formation dans les entreprises de travail adapté pour les personnes sous contrat d'adaptation professionnelle	312	378	378	412	420	452
Tutorat en entreprise	136	136	200	353	300	240
Job coaching ou tutorat externe	inexistant	idem	idem	150	300	310
Formation en alternance ou d'insertion	25	25	11	1 6	3	2
Subventions pour la formation du personnel du secteur	495	335	400	361	450	419
Formation professionnelle du personnel	69	70	60	144	121	201
<b>Total</b>	<b>13015</b>	<b>13855</b>	<b>14860</b>	<b>15565</b>	<b>16593</b>	<b>17467</b>

Source : documents budgétaires, AWIPH, calculs CREW

L'évolution du total des dépenses professionnelles estimées dans le cadre de l'AWIPH correspond à une hausse de **34,2%** entre 2001 et 2006.

### Cofinancements européens du ministre en charge de la formation

(DO 30. Provisions interdépartementales pour la programmation 2000/2006 de cofinancements européens, Programme 9. Cofinancements européens du ministre en charge de la formation, AB 01.01)

Le principe budgétaire d'utilisation des moyens prévus dans l'AB consiste à effectuer des transferts en cours d'année au départ de celle-ci afin d'alimenter d'autres allocations réparties au sein du budget de la ministre en charge de la formation. Les moyens sont ainsi « activés » et peuvent dès lors être considérés comme des dépenses prévues de formation professionnelle.

Pour la période 2001 ajusté à 2003 initial, les dépenses wallonnes effectuées dans le cadre de cofinancements européens n'entraient pas dans le champ étudié, et ce pour plusieurs raisons :

- il s'agissait pour la plupart de dépenses de capital,
- pour le reste, il n'y avait pas de dépenses courantes en 2001 et celles effectuées en 2002 ont fait l'objet de transferts après l'ajustement budgétaire. Les comptabiliser aurait impliqué de travailler dans une optique de réalisation alors que le choix s'est porté dès le départ vers une logique de choix politique matérialisé dans les prévisions budgétaires.

Pour la période 2003 ajusté à 2006 ajusté, des transferts ont été effectués avant ou à l'occasion de l'ajustement budgétaire, au départ de l'AB 01.01 pour des dépenses courantes. Ces dernières se retrouvent donc dans la base de données formation à l'endroit où elles ont été transférées, comme le résume le Tableau 3.6.

Tableau 3.6. Région wallonne – Dépenses de formation faisant l'objet de cofinancements européens et reprises dans l'estimation CREW

Libellé	2001 ajusté (milliers d'euros)	2002 ajusté (milliers d'euros)	2003 ajusté (milliers d'euros)	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
Soutien aux dépenses de fonctionnement des projets cofinancés par l'UE (DO 11, Pr. 13, AB 33.34)	inexistant	0	875	830	877	969
Soutien aux dépenses de fonctionnement des projets cofinancés par l'UE (DO 11, Pr. 13, AB 41.34)	inexistant	0	666	792	1081	986
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>1541</b>	<b>1622</b>	<b>1958</b>	<b>1955</b>

Source : documents budgétaires, cabinet, calculs CREW

#### 4. Synthèse

Tableau 3.7. Région wallonne – Dépenses de formation classées par type :  
synthèse de l'estimation CREW

Libellé	2001 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2002 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2003 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2004 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2005 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2006 ajusté (millions d'euros) (% du total)
FOREM Formation (DO 11, Pr. 14)	75,3 52,5%	79,2 51,6%	84,0 51,2%	91,1 53,5%	108,2 56,6%	120,1 55,3%
Formation des indépendants (DO 11, Pr. 16)	31,2 21,8%	31,3 20,4%	31,9 19,4%	33,1 19,4%	33,7 17,6%	36,4 16,8%
Formations des salariés et appointés hors FOREM (DO 11, Pr. 13)	20,0 14,0%	24,1 15,7%	28,8 17,6%	27,1 15,9%	27,7 14,5%	37,7 17,3%
Formations AWIPH (DO 17, Pr. 6)	13,0 9,1%	13,9 9,0%	14,9 9,1%	15,6 9,1%	16,6 8,7%	17,5 8,0%
Formation du personnel (Divers DO et Pr.)	2,1 1,5%	2,7 1,7%	2,0 1,2%	1,9 1,1%	3,1 1,6%	3,6 1,6%
Formation agricole (DO 11, Pr. 15)	0,9 0,6%	1,4 0,9%	1,4 0,9%	0,9 0,5%	1,0 0,5%	1,1 0,5%
Autres	0,8 0,5%	0,8 0,5%	1,1 0,6%	0,7 0,4%	0,8 0,4%	0,9 0,4%
<b>Total</b>	<b>143,3</b> 100,0%	<b>153,3</b> 100,0%	<b>164,1</b> 100,0%	<b>170,3</b> 100,0%	<b>191,2</b> 100,0%	<b>217,2</b> 100,0%

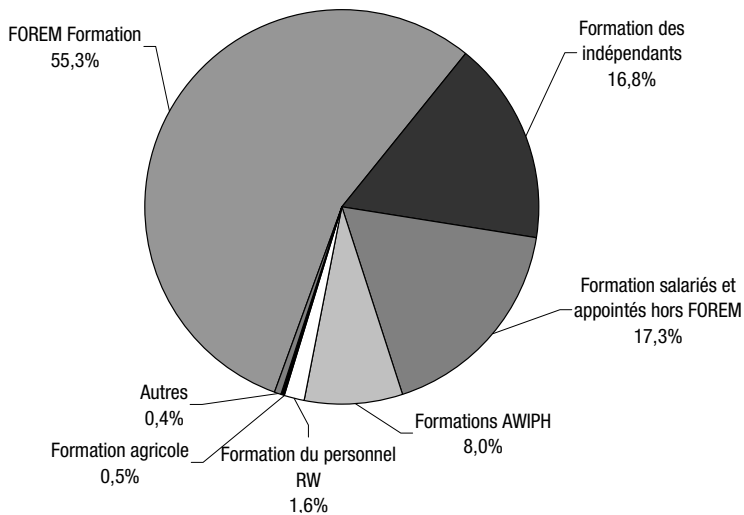
Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW

En moyenne sur la période, **53,5%** des dépenses de formation estimées sont allouées au FOREM Formation. La subvention de fonctionnement de l'organisme représente la plus grande partie de ce transfert, soit en moyenne **43,4%** des dépenses totales de formation estimées en Région wallonne.

Par ordre décroissant et en moyenne, viennent ensuite la formation des indépendants (**19,2%**), les formations pour salariés et appointés hors FOREM (**15,8%**) et les formations AWIPH (**8,8%**).

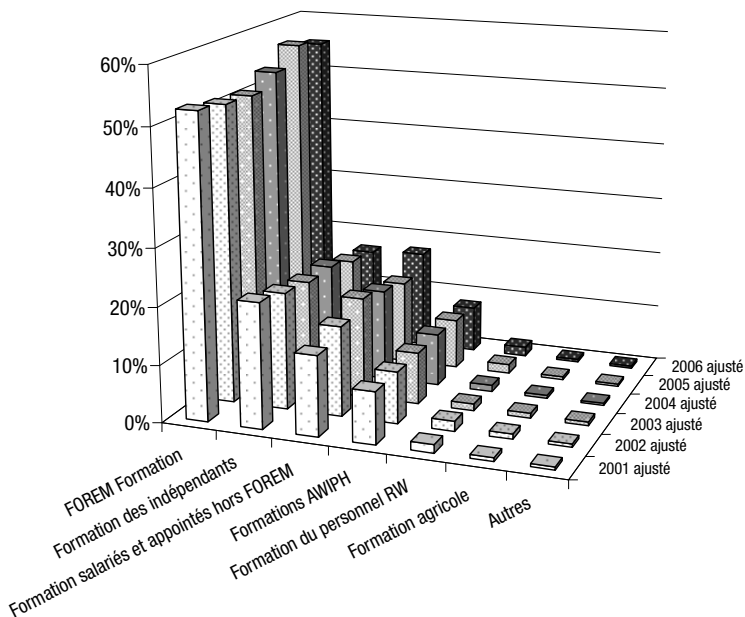
Le Graphique 3.1 illustre la répartition des dépenses de formation de la Région wallonne en 2006. Le Graphique 3.2 visualise l'évolution de celles-ci sur la période 2001 à 2006. Le Graphique 3.3 montre l'évolution des dépenses de formation cumulées de la Région (en euro).

Graphique 3.1. Région wallonne – Répartition des dépenses de formation en 2006



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW

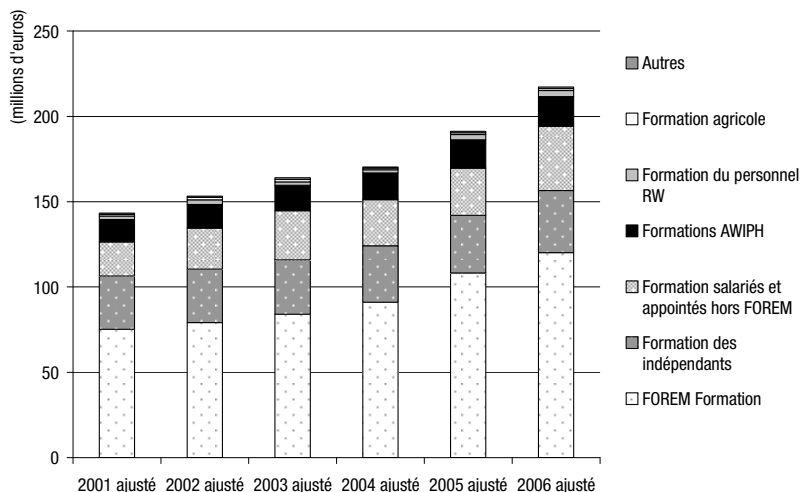
Graphique 3.2. Région wallonne – Evolution des dépenses de formation par type (en %)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW



Graphique 3.3. Région wallonne – Evolution des dépenses de formation cumulées (en euro)



Source : documents budgétaires, cabinet, administration, FOREM, AWIPH, calculs CREW

## B. La Communauté germanophone

Le point B expose la situation germanophone par le biais de leur total (Section 1), d'une liste exhaustive des dépenses de formation reprises (Section 2) et de commentaires de postes particuliers (Section 3).

### *1. Estimation CREW des dépenses de formation – Total*

Le total des dépenses de formation de la Communauté germanophone est présenté au Tableau 3.8.

Tableau 3.8. Communauté germanophone – Total des dépenses de formation

Libellé	2001 ajusté (millions d'euros)	2002 ajusté (millions d'euros)	2003 ajusté (millions d'euros)	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Total formation CREW	7,0	7,1	7,7	7,7	8,1	8,3

Source : documents budgétaires, administration, cabinets, calculs CREW

Les dépenses de formation professionnelle de la Communauté germanophone ont augmenté, sur la période, de **18,6%**.

## 2. Estimation CREW des dépenses de formation – Détail

Le détail de l'estimation du Tableau 3.8 est présenté au Tableau 3.9.

Tableau 3.9. Communauté germanophone – Détail des dépenses de formation reprises dans l'estimation CREW

Libellé	2001 ajusté (milliers d'euros)	2002 ajusté (milliers d'euros)	2003 ajusté (milliers d'euros)	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
<i>DO 30. Enseignement, formation et emploi</i>						
<b>Programme 7. Traitements dans l'enseignement de promotion sociale</b>						
<b>Total Programme 7</b>	<b>803</b>	<b>819</b>	<b>929</b>	<b>959</b>	<b>999</b>	<b>1055</b>
<b>Programme 11. Initiatives d'ordre général</b>						
AB 12.33. Dépenses liées à la formation continuée (AB 2001)	149					
Hypothèse (2002-2006)		149	149	149	149	149
<b>Total Programme 11</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>149</b>	<b>149</b>
<b>Programme 18. Formation scolaire continuée (cours du soir)</b>						
<b>Total Programme 18</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>89</b>	<b>96</b>
<b>Programme 22. Formation extra-scolaire et formation continue extra-scolaire dans les Classes moyennes et l'agriculture</b>						
AB 33.22. Formations des personnes travaillant dans l'agriculture	57	57	50	65	66	60
AB 34.41. Subventions en faveur de particuliers dans le cadre de la formation et du perfectionnement professionnels des personnes travaillant dans l'agriculture	0	0	0	0	0	0
AB 41.41. Dotation en faveur de l'Institut pour la Formation et la Formation continue dans les Classes moyennes (ou IAWM en allemand)	2062	2231	2388	2487	2487	2537
Total autres AB	111	40	38	29	35	36
<b>Total Programme 22</b>	<b>2230</b>	<b>2328</b>	<b>2476</b>	<b>2581</b>	<b>2588</b>	<b>2633</b>

<b>Programme 23. Emploi, reconversion, cours par correspondance et coordination dans le secteur de la formation professionnelle (2001-05)</b>						
AB 33.01. Subventions dans le cadre du programme "LIFE" de l'UE	274	274	0	0	0	Transféré en DO 50 Pr. 17
AB 33.04. Subventions dans le cadre de la compétence Emploi en vue de soutenir des projets-pilotes, des initiatives du GABB, l'économie sociale et des études	242	62	124	124	124	Transféré en DO 50 Pr. 17
AB 33.06. Subventions dans le cadre du FSE 2000-2006	1654	1617	2140	1900	2195	Transféré en DO 50 Pr. 17
AB 41.40. Dotation à l'Office de l'Emploi (Arbeitsamt) ( <i>part formation</i> )	1426	1612	1674	1711	1711	Transféré en DO 50 Pr. 17
<b>Total Programme 23</b>	<b>3596</b>	<b>3565</b>	<b>3938</b>	<b>3735</b>	<b>4030</b>	<b>0</b>
<i>DO 40. Jeunesse, éducation populaire et formation des adultes, culture, sport, tourisme</i>						
<b>Programme 11. Jeunesse</b>						
AB 33.24. Subventions pour la formation et la formation continue d'animateurs dans le secteur de la jeunesse	25	25	25	30	30	30
<b>Total Programme 11</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Programme 12. Education populaire et formation d'adultes</b>						
AB 33.25. Subventions pour la formation et la formation continue d'animateurs dans le secteur de l'éducation populaire et de la formation des adultes et des ateliers créatifs	16	16	14	16	19	19
<b>Total Programme 12</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
<i>DO 50. Emploi, santé et affaires sociales</i>						
<b>Programme 13. Personnes handicapées</b>						
AB 41.40. Formation et formation continue du personnel du service (part de la dotation en faveur du DDGPB)	5	5	6	7	9	8
AB 41.40. Projet pilote d'encadrement des stagiaires (nouveau 2004 ajusté) (part de la dotation en faveur du DDGPB)	inexistant	idem	idem	14	16	13

AB 41.40. Formation professionnelle dans des centres spécialisés (nouveau 2004 ajusté) (part de la dotation en faveur du DDGPB)	inexistant	idem	idem	32	57	37
AB 41.40. Séminaire de formation pour des femmes présentant un handicap (nouveau 2006) (part de la dotation en faveur du DDGPB)	inexistant	idem	idem	idem	idem	16
AB 41.40. Section formation (dans les crédits pour l'emploi des personnes handicapées) (part de la dotation en faveur du DDGPB)	34	33	47	56	53	55
AB 41.40. Formation et formation continue du personnel des institutions pour personnes handicapées (part de la dotation en faveur du DDGPB)	44	69	71	73	35	46
<b>Total Programme 13</b>	<b>84</b>	<b>108</b>	<b>124</b>	<b>182</b>	<b>170</b>	<b>174</b>
<b>Programme 17. Emploi, reconversion, cours par correspondance et coordination dans le secteur de la formation professionnelle (2006-)</b>						
AB 33.01. Subventions dans le cadre du programme "LIFE" de l'UE	en DO 30, Pr. 23	idem	idem	idem	idem	0
AB 33.04. Subventions dans le cadre de la compétence Emploi en vue de soutenir des projets-pilotes, des initiatives du GABB, l'économie sociale et des études	en DO 30, Pr. 23	idem	idem	idem	idem	134
AB 33.06. Subventions dans le cadre du FSE 2000-2006	en DO 30, Pr. 23	idem	idem	idem	idem	2231
AB 41.40. Dotation à l'Office de l'Emploi (Arbeitsamt) (part formation)	en DO 30, Pr. 23	idem	idem	idem	idem	1745
<b>Total Programme 17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4110</b>

Source : documents budgétaires, administration, DDGPB, calculs CREW

### 3. Contenu et évolution de postes particuliers

Les postes particuliers concernés sont les traitements dans l'enseignement de promotion sociale et la dotation au DDGPB.

Programme 7. Traitements dans l'enseignement de promotion sociale (DO 30. Enseignement, formation et emploi)

Les dépenses de promotion sociale reprises dans la base de données formation correspondent à une estimation basée sur le nombre d'élèves, effectuée en collaboration avec le Service des statistiques de l'ETNIC<sup>11</sup>. Comme la recherche porte sur la formation continue, l'objectif est d'isoler la partie des dépenses consacrées aux élèves de plus de 18 ans. En particulier, la proportion d'élèves âgés de 18 à 59 ans inscrits dans l'enseignement de promotion sociale, toutes branches confondues, par rapport à sa fréquentation totale, s'élève à **93% en Communauté française**. Il n'est pas possible d'exclure l'occupationnel en raison du manque d'informations fiables. Faute de disposer des données germanophones de population pour ce type d'enseignement, nous reprenons par hypothèse **la même part** des dépenses de promotion sociale qu'en Communauté française. La clef de 93% est appliquée aux dépenses prévues au budget, l'opération donnant les résultats présentés au Tableau 3.10.

Tableau 3.10. Communauté germanophone - Dépenses de promotion sociale

Libellé	2001 ajusté (milliers d'euros)	2002 ajusté (milliers d'euros)	2003 ajusté (milliers d'euros)	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
Estimation promotion sociale	803	819	929	959	999	1055

Source : documents budgétaires, cabinet, administration, ETNIC, calculs CREW

Notons que le *Programme 7. Promotion sociale* situé en DO 30 disparaît du budget en 2004 et qu'il n'est alors plus possible d'isoler les dépenses de promotion sociale par ce moyen. Elles sont fondues au sein d'une nouvelle allocation reprenant l'ensemble des dépenses salariales d'enseignement.

<sup>11</sup> Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication, organisme d'intérêt public, Communauté française

Les informations concernant la promotion sociale proviennent directement de la Communauté germanophone pour 2004 et 2005. Pour 2006, en l'attente des chiffres de la part de l'administration, nous estimons les dépenses en appliquant au crédit 2005 le taux de croissance annuel moyen observé sur la période 2001 à 2005.

*Dotation au DDGPB – équivalent de l'AWIPH (DO 50. Famille, personnes âgées, santé et affaires sociales, Programme 13. Personnes handicapées, AB 41.40)*

La part de la dotation consacrée à la formation professionnelle est estimée à partir des budgets 2001 à 2006 du DDGPB<sup>12</sup>. Le Tableau 3.11 en présente le détail.

---

<sup>12</sup> Dienststelle der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Personen mit Behinderung, c'est-à-dire Service de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées

Tableau 3.11. Communauté germanophone - Dépenses de formation du DDGPB

Libellé	2001 ajusté (milliers d'euros)	2002 ajusté (milliers d'euros)	2003 ajusté (milliers d'euros)	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 initial (milliers d'euros)
<b>Formation</b>						
Section formation (dans les crédits pour l'emploi)	34	33	47	56	53	55
Projet pilote d'encadrement des stagiaires	inexistant	idem	idem	14	16	13
Formation professionnelle dans des centres spécialisés	inexistant	idem	idem	32	57	37
Séminaire de formation pour des femmes présentant un handicap	inexistant	idem	idem	idem	idem	16
Formation et formation continue du personnel des institutions pour personnes handicapées	44	69	71	73	35	46
Formation et formation continue du personnel du service	5	5	6	7	9	8
<b>Total de la part formation</b>	<b>84</b>	<b>108</b>	<b>125</b>	<b>182</b>	<b>170</b>	<b>174</b>

Source : documents budgétaires, DDGPB, calculs CREW

Les dépenses de formation ont connu une réallocation interne lors de l'ajustement du budget 2004 et deux types de projets apparaissent alors explicitement : *projet pilote d'encadrement des stagiaires* et *formation professionnelle dans des centres spécialisés*. En 2006, un nouveau crédit figure au budget du DDGPB ; il concerne un *séminaire de formation pour des femmes présentant un handicap*.

Au total, la part formation des dépenses du DDGPB fait plus que doubler sur la période (+ **107,1%**).



## **Chapitre 4. Hybrides**

L'éventail des mesures d'emploi et de formation professionnelle au sens strict est complété par différentes actions hybrides emploi-formation.

Une dépense hybride emploi-formation a trait à la fois aux politiques d'emploi et de formation, sans que nous connaissions la répartition des deux types d'action.

Pour les projets à la frontière de la mise à l'emploi et de la formation (exemples : PTP, stages en entreprise d'insertion, convention de premier emploi, etc.), un critère pour qualifier une dépense d'hybride correspond au caractère transitoire de la mesure. Ainsi, si l'emploi est définitif, la dépense sera rangée dans la catégorie emploi.

### A. La Région wallonne

Le Tableau 4.1 identifie les différentes dépenses hybrides.

Tableau 4.1. Région wallonne – Dépenses hybrides classées par type :  
synthèse de l'estimation CREW

Libellé	2001 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2002 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2003 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2004 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2005 ajusté (millions d'euros) (% du total)	2006 ajusté (millions d'euros) (% du total)
Fonctionnement FOREM (DO 11, Pr. 9)	43,4 40,1%	44,7 42,5%	45,1 43,8%	51,4 49,3%	67,4 47,4%	73,6 43,7%
PTP*	29,8 27,5%	24,2 23,0%	23,7 23,0%	20,4 19,6%	19,9 14,0%	29,8 17,7%
Subventions d'entreprises d'insertion /économie sociale d'insertion (DO 11, Pr. 8 puis Pr. 12 en 2006, Pr. 14)	11,2 10,4%	12,0 11,4%	11,9 11,5%	11,5 11,0%	14,6 10,3%	16,1 9,6%
Conventions de premier emploi*	10,3 9,5%	11,0 10,4%	7,8 7,6%	6,1 5,9%	6,1 4,3%	9,8 5,8%
Plan formation insertion (DO 11, Pr. 9 et Pr. 14)	9,4 8,7%	9,2 8,7%	9,3 9,1%	9,0 8,7%	8,7 6,1%	8,7 5,2%
Plan d'accompagnement à l'emploi (DO 11, Pr. 9)	2,6 2,4%	2,6 2,5%	2,7 2,6%	2,6 2,5%	22,1 15,6%	27,2 16,1%
Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation (DO 11, Pr. 8 puis 9)	1,5 1,4%	1,6 1,5%	2,5 2,4%	3,2 3,0%	3,2 2,2%	3,3 1,9%
Cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation (Observatoire de l'emploi, DO 10, Pr. 8)	inexistant 0%	idem 0%	idem 0%	0,0 0%	0,0 0%	0,0 0%
<b>Total</b>	<b>108,3</b> 100,0%	<b>105,3</b> 100,0%	<b>102,9</b> 100,0%	<b>104,2</b> 100,0%	<b>142,0</b> 100,0%	<b>168,4</b> 100,0%
<b>Total hybrides / total dépenses primaires</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,8%</b>

\*Somme d'éléments répartis dans différentes divisions du budget

Source : documents budgétaires, calculs CREW

Au total, les dépenses hybrides répertoriées augmentent de **55,4%** sur la période.

La part représentée par le total hybrides dans les dépenses primaires wallonnes<sup>13</sup> oscille entre 1,9 et 2,8% selon l'année.

Le poste hybride le plus élevé correspond à **une subvention de fonctionnement au FOREM** qui connaît une hausse sensible en 2005-2006. Cette subvention couvre des activités de FOREM Support, FOREM Conseil, FOREM Formation et les Services de l'Administration générale.

La majorité des dépenses liées au **Programme de Transition Professionnelle (PTP)** sont classées dans les mesures hybrides de par leur contenu. Deux autres dépenses peuvent y être associées : l'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs des PTP (base de données emploi) et la formation des PTP (base de données formation).

Le financement **d'entreprises d'insertion** augmente à l'ajustement 2005 suite à l'agrément de 10 nouvelles entreprises d'insertion et à de nouveaux besoins.

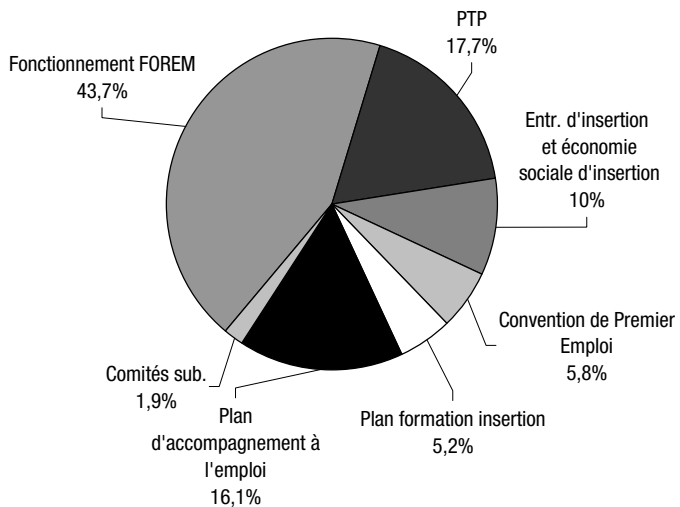
Au sujet du **plan d'accompagnement à l'emploi**, le volet hybride emploi-formation de cette politique se voit octroyer de nouveaux moyens dès 2005. Comme le précise le programme justificatif du budget 2005 du FOREM (p 5), « l'augmentation de 19,5 millions d'euros par rapport au crédit ajusté 2004 s'inscrit dans le cadre des décisions prises en relation avec la Conférence nationale pour l'Emploi (...). Les actions envisagées concernent notamment : des actions de formation qualifiantes organisées par FOREM Formation, des actions d'accompagnement organisées par FOREM Conseil, des actions d'accompagnement et de formation organisées par des tiers (...) ».

Le Graphique 4.1 illustre la répartition des dépenses hybrides de la Région wallonne en 2006. Le Graphique 4.2 représente l'évolution de celles-ci sur la période 2001 à 2006. Le Graphique 4.3 montre l'évolution des dépenses hybrides cumulées de la Région (en euro).

---

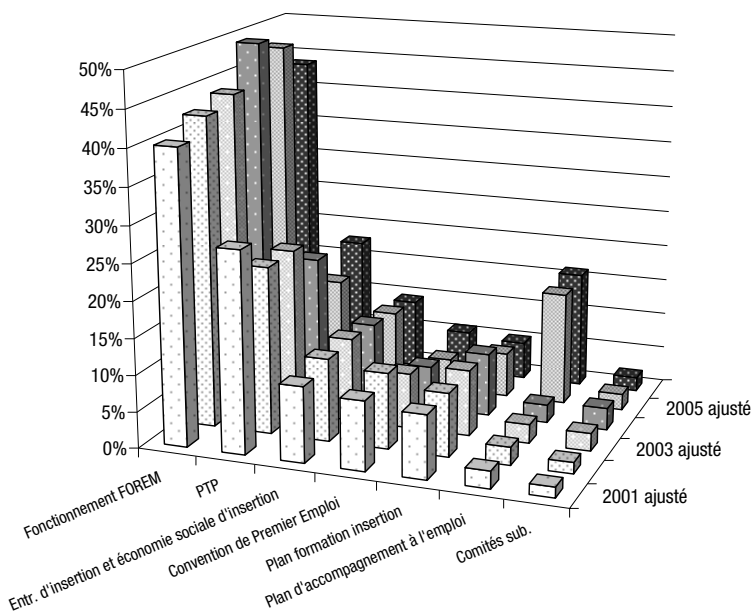
<sup>13</sup> Dépenses primaires au budget = dépenses totales – dépenses liées à la dette. Cette notion se rapproche davantage du champ de la recherche (dépenses totales hors dettes et investissements) que les dépenses totales. Compte tenu des informations budgétaires disponibles et du temps imparti pour la recherche, nous basons nos comparaisons sur cette notion (calculs CREW).

Graphique 4.1. Région wallonne – Répartition des dépenses hybrides en 2006



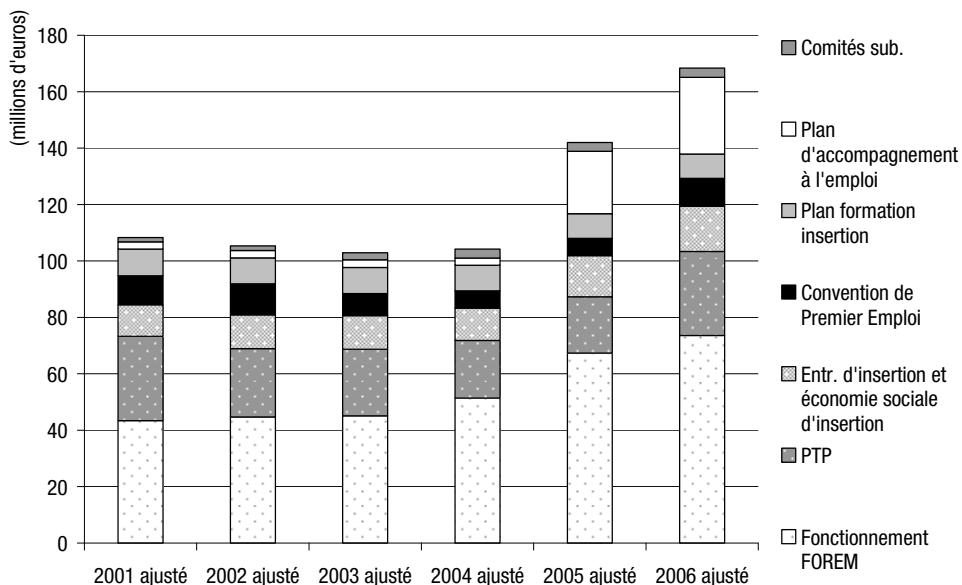
Source : documents budgétaires, calculs CREW

Graphique 4.2. Région wallonne – Evolution des dépenses hybrides par type (en %)



Source : documents budgétaires, calculs CREW

Graphique 4.3. Région wallonne – Evolution des dépenses hybrides cumulées (en euro)



Source : documents budgétaires, calculs CREW

## B. La Communauté germanophone

Le Tableau 4.2 résume les différents types de dépenses hybrides présentes au budget germanophone.

**Tableau 4.2. Communauté germanophone – Détail et total des dépenses hybrides reprises dans l'estimation CREW**

Libellé	2001 ajusté (milliers d'euros)	2002 ajusté (milliers d'euros)	2003 ajusté (milliers d'euros)	2004 ajusté (milliers d'euros)	2005 ajusté (milliers d'euros)	2006 ajusté (milliers d'euros)
Subventions dans le cadre de plans d'accompagnement du gouvernement fédéral (DO 30, Pr. 23 puis DO 50, Pr. 17 en 2006)	393	314	436	446	483	411
Part PTP des subventions à des associations et organismes de droit privé dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi (DO 30, Pr. 23 puis DO 50, Pr. 17 en 2006)	196	191	191	191	191	191
Intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées et formation/insertion professionnelle DDGPB (DO 50, Pr. 13)	244	287	297	234	206	156
Subventions à la Société de promotion économique de l'Est de la Belgique (DO 30, Pr. 23 puis DO 50, Pr. 17 en 2006)	77	126	136	136	136	134
<b>Total</b>	<b>910</b>	<b>918</b>	<b>1060</b>	<b>1007</b>	<b>1016</b>	<b>892</b>

Source : documents budgétaires, calculs CREW

Au total sur la période, les dépenses hybrides ont diminué de **2%** au budget germanophone.

## Chapitre 5. Agrégation des résultats par catégories de dépenses

Les données présentes dans ce chapitre concernent les années 2004 à 2006, étant donné que l'étude des dépenses d'emploi a débuté en 2004. Le lecteur intéressé par les dépenses totales de formation professionnelle et hybrides entre 2001 et 2003 consultera les Chapitres 3 et 4.

Les dépenses d'emploi, de formation et hybrides de la Région wallonne et de la Communauté germanophone sont agrégés afin d'obtenir une estimation des crédits pour le territoire wallon. Pour des raisons de présentation et vu son niveau relativement bas, le crédit variable<sup>14</sup> n'est pas repris dans les tableaux et les graphiques.

Tableau 5.1. Territoire wallon – Estimation totale et croissance des dépenses d'emploi, de formation professionnelle et hybrides en termes nominaux

Libellé	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Dépenses d'emploi <i>Taux de croissance annuel</i> <i>Taux de croissance sur la période</i>	620,8	633,3 2,0%	663,1 4,7% 6,8%
Dépenses de formation professionnelle <i>Taux de croissance annuel</i> <i>Taux de croissance sur la période</i>	178,0	199,3 11,9%	225,5 13,2% 26,7%
Dépenses hybrides <i>Taux de croissance annuel</i> <i>Taux de croissance sur la période</i>	105,2	143,0 36,0%	169,3 18,3% 60,9%
<b>Estimation totale</b> <b><i>Taux de croissance annuel</i></b> <b><i>Taux de croissance sur la période</i></b>	<b>904,1</b>	<b>975,5</b> <b>7,9%</b>	<b>1057,9</b> <b>8,4%</b> <b>17,0%</b>

Remarque : l'arrondi à une décimale constitue une simplification de présentation. Les estimations ont été effectuées avec tous les chiffres significatifs.

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

<sup>14</sup> À savoir, en Région wallonne, le Fonds budgétaire en matière d'emploi (DO 11, Pr. 9, AB 41.01) : 4,3 millions d'euros en 2004 ; 0,8 million en 2005 et 2006



Globalement, le Tableau 5.1 nous apprend que les trois catégories de dépenses ont augmenté de **17%** entre 2004 et 2006. Les dépenses hybrides connaissent la croissance la plus importante, soit **60,9%**, suivies par les dépenses de formation professionnelle avec un taux de croissance de **26,7%**. Les dépenses d'emploi augmentent de **6,8%**.

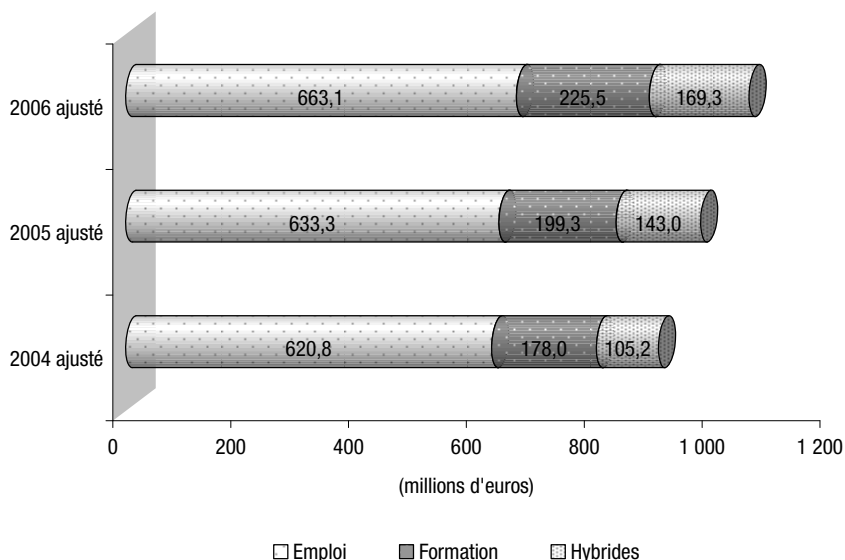
Au sujet des taux de croissance **annuels**, notons que la croissance des dépenses d'emploi et de formation s'est accélérée entre 2005 et 2006, alors que celle des dépenses hybrides a freiné (de **36%** à **18,3%**), bien qu'elle reste proportionnellement plus élevée que les autres catégories. Au total, la somme des trois catégories de dépenses a augmenté plus vite en 2006 qu'en 2005.

Au niveau des ordres de grandeur en 2006, les dépenses d'emploi sont les plus importantes avec 663,1 millions d'euros. Ensuite, les dépenses de formation totalisent 225,5 millions d'euros et les dépenses hybrides 169,3 millions. L'estimation totale dépasse le milliard d'euros en 2006.

Au budget wallon, l'ensemble de ces trois catégories de dépenses représente, en 2006, 17,3% des dépenses primaires répartis comme suit : 10,9% pour l'emploi, 3,6% pour la formation et 2,8% pour les dépenses hybrides.

La croissance de chacune des catégories de dépenses et leur part relative sont illustrées au Graphique 5.1.

Graphique 5.1. Territoire wallon – Estimation totale des dépenses d’emploi, de formation professionnelle et hybrides en termes nominaux



Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

Afin d’obtenir une estimation en termes réels des dépenses et de leur évolution, nous avons déflaté les résultats nominaux au moyen du taux d’inflation annuel calculé par le Bureau Fédéral du Plan. Celui-ci est basé sur les réalisations mensuelles (prévisions en ce qui concerne septembre à décembre 2006) de l’indice des prix à la consommation « toutes catégories ». Le taux d’inflation et l’indice des prix annuel qui en découle, en base 2004, sont exposés au Tableau 5.2 ; les chiffres du Tableau 5.3 correspondent donc à des euros de 2004.

Tableau 5.2. Taux d'inflation et indice des prix utilisés

	2004	2005	2006
Taux d'inflation annuel		2,78%	1,90%
Indice des prix en base 100 (2004)	100	102,8	104,7

Source : Bureau Fédéral du Plan

Tableau 5.3. Territoire wallon – Estimation totale et croissance des dépenses d'emploi, de formation professionnelle et hybrides en termes réels (base 2004)

Libellé	2004 ajusté (millions d'euros)	2005 ajusté (millions d'euros)	2006 ajusté (millions d'euros)
Dépenses d'emploi <i>Taux de croissance annuel</i> <i>Taux de croissance sur la période</i>	620,8	616,1 -0,8%	633,2 2,8% 2,0%
Dépenses de formation professionnelle <i>Taux de croissance annuel</i> <i>Taux de croissance sur la période</i>	178,0	193,9 8,9%	215,3 11,1% 20,9%
Dépenses hybrides <i>Taux de croissance annuel</i> <i>Taux de croissance sur la période</i>	105,2	139,2 32,3%	161,6 16,1% 53,6%
<b>Estimation totale</b>	<b>904,1</b>	<b>949,2</b>	<b>1010,1</b>
<b><i>Taux de croissance annuel</i></b>		<b>5,0%</b>	<b>6,4%</b>
<b><i>Taux de croissance sur la période</i></b>			<b>11,7%</b>

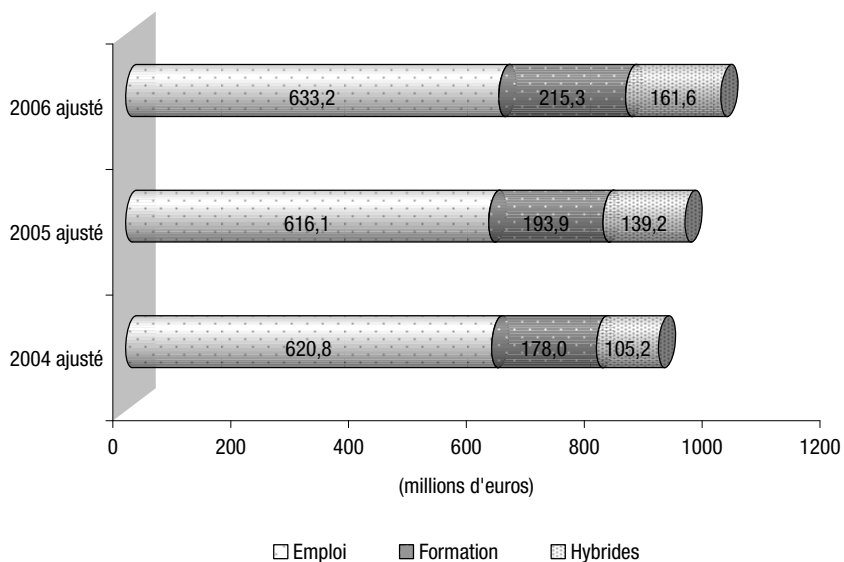
Remarque : l'arrondi à une décimale constitue une simplification de présentation. Les estimations ont été effectuées avec tous les chiffres significatifs.

Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

Les dépenses d'emploi en termes réels ont diminué entre 2004 et 2005 mais ont globalement augmenté sur la période 2004-2006. Tous les autres taux de croissance restent positifs et corroborent les commentaires du Tableau 5.1.

Les résultats en termes réels sont illustrés dans le Graphique 5.2.

Graphique 5.2. Territoire wallon – Estimation totale des dépenses d'emploi, de formation professionnelle et hybrides en termes réels (base 2004)



Source : cabinet, FOREM, AWIPH, DDGPB, documents budgétaires et calculs CREW

## Annexe

### 1. Historique – Problématique de départ

La Région wallonne est compétente en matière de formation, domaine relativement important puisqu'il représente près de 3% du budget wallon entre 2001 et 2003 selon les estimations officielles de base.

La Région (IWEPS) souhaite disposer d'estimations complètes de l'effort financier consacré à ces politiques : inventaire, parts relatives, comparaisons avec l'étranger. Plusieurs organismes internationaux publient des chiffres en la matière pour la Belgique mais leurs données sont partielles<sup>15</sup> et/ou les agrégats peu aisés à reconstituer au départ des données belges<sup>16</sup>.

Quant à lui, le Centre de Recherches sur l'Economie Wallonne (CREW) des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur possède une expertise dans le domaine des finances publiques régionales et réalise des simulations budgétaires depuis une dizaine d'années<sup>17</sup>. Il a effectué des travaux dans le domaine du financement de l'enseignement<sup>18</sup> et a l'occasion de compléter ceux-ci par la présente étude dans une optique d'estimation du coût de la formation tout au long de la vie.

---

<sup>15</sup> Voir par exemple Cotton P., 2001 ; Simon R., van Griethuysen C.-A., Hellemans J., Verhelfen P. et De Streeel J.-M., 2001

<sup>16</sup> Voir par exemple les bases de données Politiques du Marché du Travail publiées par Eurostat et l'OCDE (voir le Chapitre 7 ci après) ; CEDEFOP : Descy P. et Tessaring M., 2002 ; OCDE, Perspectives de l'emploi, publication annuelle ; OCDE, Analyse des politiques d'éducation, Enseignement et compétences, publication annuelle ; OCDE, 1998

<sup>17</sup> Voir par exemple Bastaits S., Dermien V., Van den Kerkhove, M. et Deschamps R., 2004 ; existe aussi pour les autres entités fédérées francophones belges et pour la Communauté germanophone (mêmes collection et auteurs sauf Communauté germanophone : Paque R. et Deschamps, R., 2004) ; J.-B. Charles, R. Deschamps, J.-Ch. Jacquemin, M. Van den Kerkhove et G. Weickmans, 1999

<sup>18</sup> Contributions de Charles J.-B., sous la direction scientifique de Deschamps R., aux ouvrages d'Eurydice, 1997 et 1998 ; Charles J.-B., sous la direction scientifique de Deschamps R., 1995 ; Deschamps R. et Van den Kerkhove M., 2004 ; Deschamps R. et Van den Kerkhove M., 2002 (a) et (b) ; Deschamps R. et Van den Kerkhove M., 2001 ; Monier C., sous la direction scientifique de Deschamps R. et Wibaut S., 1993 ; Van den Kerkhove, M., 2003 ; Convention de recherche liant le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur et portant sur la réalisation de simulations budgétaires de la Communauté française, 1997-2004

Entre 2001 et 2004, le CREW a donc entrepris l'**évaluation** des **dépenses** en matière de **formation** en collaboration avec l'IWEPS. Voyons ce que recouvrent ces trois notions.

### Evaluation

La recherche consiste à chiffrer les dépenses de formation. Avant d'estimer la quantité ou l'efficacité des formations dispensées, il importe de connaître les montants qui y sont consacrés.

Pour y parvenir, nous avons au préalable effectué un travail méthodologique de fond afin de définir le champ couvert. Ce dernier présente un niveau de détail maximum afin de permettre les comparaisons internationales.

### Dépenses

L'unité de mesure utilisée est monétaire (euros courants), comme dans les publications d'Eurostat et de l'OCDE concernant les bases de données Politiques du Marché du Travail<sup>19</sup>. Cette unité constitue une option parmi d'autres. En effet, dans la littérature, les données sont présentées de manières très diverses : participation (nombre d'inscrits, taux, éventuellement par rapport à différentes tranches d'âge)<sup>20</sup>, durée des formations<sup>21</sup>, pourcentage du PIB dépensé<sup>22</sup>, part de la masse salariale représentée<sup>23</sup> ... .

---

<sup>19</sup> Le ministère du travail et de la solidarité français publie également des données monétaires (voir DARES, 2003)

<sup>20</sup> Voir par exemple Céreq ; Commission européenne, publication annuelle ; DARES, 2002 ; de Brier C. et Legrain A., 2001 ; Instituts EOS Gallup Europe, 2001, pp 46-63 ; OCDE et Statistique Canada, 2000, repris dans OCDE, Regards sur l'éducation, publication annuelle, dans OCDE, Analyse des politiques de l'éducation, Enseignement et compétences, publication annuelle ; Paoli P. and Merllié D., 2001, p 19

<sup>21</sup> OCDE, idem ; voir aussi de Brier C. et Legrain A., 2002 (a)

<sup>22</sup> Voir CEDEFOP : Descy P. et Tessaring M., 2002 ; OCDE, Perspectives de l'emploi, publication annuelle ; OCDE, Analyse des politiques d'éducation, Enseignement et compétences, publication annuelle ; OCDE, 1998

<sup>23</sup> de Brier C. et Legrain A., 2002 (a) ; Conseil central de l'économie, 2003 ; Eurostat et INS pour la Belgique, Enquête sur le coût de la main d'œuvre ; OCDE , 1998

Plus précisément, il s'agit des dépenses publiques des entités fédérées et de l'Etat fédéral.

D'une part, nous mesurons les dépenses *publiques*.

En effet, notre résultat le plus original et abouti correspond à l'estimation des dépenses de formation professionnelle des pouvoirs publics au départ, essentiellement, de leurs budgets. Ce travail est, à notre connaissance, le premier de cette nature et repose sur une méthodologie rigoureuse exposée largement dans le discussion paper.

L'estimation du coût de la formation du personnel *pour les entreprises* demeure au stade de l'inventaire des données disponibles et n'est pas présentée ici<sup>24</sup>. Notre pays manque, en la matière, de chiffres récents touchant la population entière, régionalisés (-ables), ventilés, comparables et fiables. Ce type d'information permettrait de se faire une idée plus précise des moyens effectivement consacrés aux actions de formation.

D'autre part, nous répertorions les dépenses *des niveaux fédérés et fédéral belges* car, même si la matière « formation professionnelle » est une compétence régionale et que notre point de départ porte sur le budget wallon, l'examen des budgets des différents niveaux de pouvoir nous a montré que chacun agit dans ce domaine, à des degrés divers. La Communauté française, par exemple, prévoit des dépenses pour des formations distinctes de l'enseignement de type classique et pour d'autres dont la classification en dépenses de formation/d'enseignement peut prêter à réflexion.

## Formation

Le terme « formation » présente de très variables acceptions selon la source. Il est fréquemment associé aux qualificatifs : professionnelle, permanente, pour adultes, (in)formelle, occupationnelle ... etc. Il est aussi

---

<sup>24</sup> A ce sujet, voir par exemple BNB, 2001 ; Commission européenne, publication annuelle ; Conseil central de l'économie, 2001 et 2003 ; de Brier C. et Legrain A., 2002 (a) et (b) ; FOREM Verviers – Centre Droits fondamentaux et lien social, mis à jour régulièrement ; INS, 1999 ; MET, Publication annuelle ; Observatoire européen des PME, 2000 ; Pukkinen T., Romijn C. and Elson-Rogers S., 2001 ; Travail Emploi Formation, 2003 ; UWE, 1999

associé à l'idée d'alternance, au recyclage, au capital humain, à l'apprentissage, voire à l'éducation et à l'enseignement.

Pour tâcher de trouver une « définition de référence », nous avons parcouru la littérature belge et européenne. Devant la disparité rencontrée ou le manque de précision des concepts, nous avons opté pour la construction d'un concept propre, inspiré des lectures et adapté à la situation belge observée. Il est détaillé dans la partie méthodologique de ce papier.

A titre illustratif, nous présentons les définitions communément utilisées dans les publications de l'OCDE, d'Eurostat et du CEDEFOP. Elles nous permettent d'établir plusieurs critères de définition de la formation, utilisés par la suite.

L'OCDE utilise fréquemment les expressions « formation/apprentissage /éducation tout au long de la vie» (ou *lifelong learning*)<sup>25</sup>. L'organisme utilise les qualificatifs « *continue* » ou « *permanente* »<sup>26</sup> en guise de synonymes et oppose ce type de politique aux formations *initiales*.

### **=> critère 1 : initiale ou continue**

Le caractère *institutionnalisé (formel) ou non* constitue un élément descriptif et, à ce sujet, nous lisons qu'« il existe un grave déficit d'informations comparables à l'échelle internationale, en particulier en ce qui concerne les coûts de la formation ainsi que le volume et la nature des apprentissages qui prennent place en dehors des cadres formels »<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Voir par exemple OCDE, Analyse des politiques d'éducation, Enseignement et compétences, publication annuelle ; OCDE, Perspectives de l'emploi, publication annuelle ; OCDE, 1990 ; OCDE, 1998

<sup>26</sup> Notons qu'en Belgique, le vocable « formation permanente » est utilisé en Communauté française pour les formations à caractère culturel, de loisirs.

<sup>27</sup> OCDE, Analyse des politiques d'éducation, Enseignement et compétences, 2001, p 81 ; précisons que le terme formation non formelle (hors structures principales d'enseignement et de formation) se différencie de la formation informelle (corollaire de la vie quotidienne) (voir à ce sujet Commission des communautés européennes, 2000, p 9).



### **=> critère 2 : formelle ou non formelle**

Par ailleurs, l'OCDE publie des chiffres sur les formations à l'emploi organisées dans le cadre du marché du travail et évaluées dans les bases de données Politiques du Marché du Travail (ou PMT) étudiées ci-dessous.

### **=> critère 3 : formation à l'emploi ou générale**

Le CEDEFOP, dans la même idée que l'OCDE, différencie les formations initiales et continues, en ajoutant le caractère « professionnel »<sup>28</sup>. Il utilise donc les abréviations FPI (Formation Professionnelle Initiale) et FPC (Formation Professionnelle Continue) qui, complétées des actions destinées aux chômeurs, forment les systèmes de Formation et d'Enseignement Professionnels. Notons que le Conseil Central de l'Economie belge, l'UWE et le Conseil de l'Education et de la Formation reprennent ce type de typologie<sup>29</sup>.

### **=> critère 4 : formation professionnelle ou occupationnelle**

Eurostat publie également des bases de données PMT reprenant les interventions *publiques* en faveur de groupes cibles, à savoir les chômeurs et personnes menacées de perdre leur emploi<sup>30</sup>. La rubrique consacrée à la formation professionnelle est ventilée de la manière suivante dans les tableaux PMT- Eurostat : formation institutionnelle, sur le lieu de travail, intégrée et soutien spécial à l'apprentissage.

---

<sup>28</sup> Descy P. et Tessaring M., 2002

<sup>29</sup> Voir, par exemple, Conseil central de l'économie, 2003 ; Conseil de l'Education et de la Formation de la Communauté française, 1999 ; UWE, 1999

<sup>30</sup> Ne sont pas incluses dans la catégorie « dépenses de formation professionnelle » les jeunes et les personnes handicapées alors que, par exemple, les partenaires sociaux belges incluent les personnes handicapées et les travailleurs âgés dans leur définition de « groupe à risque » ; Eurostat, Base de données Politiques du Marché du Travail, Méthodologie, avril 2000 ; Eurostat, Statistiques sociales – Politiques du marché du travail, Rapport qualitatif, Belgique, 1999, 2000 et 2001 ; Eurostat, Statistiques sociales européennes – Politiques du marché du travail, dépenses et bénéficiaires, publication annuelle (édition 2001 : données 1998 ; édition 2002 : données 1999-2000 ; édition 2003 : données 2001) ; Conseil central de l'économie, 2003, p 42

A titre informatif, le coût pour l'employeur de la formation continue en entreprise est chiffré par Eurostat dans les enquêtes CVTS1 et 2 (Continuing Vocational Training Survey)<sup>31</sup>. Il est exprimé en pourcentage de la masse salariale et exclut l'apprentissage et l'alternance.

**=> critère 5 : dépenses publiques ou privées**

**=> critère 6 : dépenses en faveur de groupes cibles (chômeurs) ou accessibles à tous**

Dans le domaine des comparaisons internationales, nous rencontrons ainsi des problèmes de disparité dans les définitions, dans les réalités prises en compte, dans les périodes couvertes ou les optiques (prévisions ou réalisations)... .

**=> critère 7 : dépenses prévues ou réalisées**

L'OCDE s'est penchée sur cette question et fait part de ses réflexions dans un ouvrage intitulé « Manuel pour élaborer de meilleures statistiques de formation »<sup>32</sup>. Cet écrit contient toute une série de propositions de définitions, de distinctions ; il évoque les nombreuses difficultés de l'exercice, sans trancher la question. Il reflète la complexité des réalités sur le terrain et celle de leur estimation chiffrée.

Notre recherche s'inscrit donc dans une perspective d'harmonisation des concepts et méthodologies, souhait partagé par les organismes internationaux rencontrés et/ou contactés, comme l'OCDE et Eurostat.

Nos résultats commencent à être diffusés et reconnus. Ils ont été publiés ou utilisés par des organismes internationaux (CEDEFOP, Commission

---

<sup>31</sup> Pour la Belgique : de Brier C. et Legrain A., 2002 (a)

<sup>32</sup> OCDE, 1997

européenne) et présentés au dernier Congrès des économistes belges de langue française<sup>33</sup>.

## 2. Champ

Le type de dépenses à inclure dans nos estimations résulte de l'observation des réalités présentées dans les documents budgétaires et de l'examen de travaux effectués par des organismes belges (Conseil supérieur de l'emploi, Conseil central de l'économie, CESRW, INS, UWE...) et étrangers (OCDE, Eurostat, CEDEFOP, ...) <sup>34</sup>. Ce champ a été amené à évoluer en fonction des politiques publiques menées et des informations disponibles.

Il se définit comme suit :

- l'axe principal est celui de la formation professionnelle. Plus précisément, les options prises par rapport aux critères proposés dans la littérature (voir ci-dessus) sont résumées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Définition du champ de la recherche

Critère	Champ de la recherche
critère 1 : initiale ou continue	continue
critère 2 : formelle ou non formelle	formelle et non formelle
critère 3 : formation à l'emploi ou générale	à l'emploi
critère 4 : formation professionnelle ou occupationnelle	professionnelle
critère 5 : dépenses publiques ou privées	dépenses publiques
critère 6 : dépenses en faveur de groupes cibles (chômeurs) ou accessibles à tous	pas précisé pour l'instant
critère 7 : dépenses prévues ou réalisées	dépenses prévues

<sup>33</sup> Weickmans G., 2003 (a) et (b), 2002 ; travaux cités dans le questionnaire sur le suivi de la Résolution du Conseil sur l'Éducation et la Formation tout au long de la vie, Contribution de la Région wallonne au recueil d'informations relatives aux progrès accomplis en matière de définition et mise en œuvre de stratégies et de politiques en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

<sup>34</sup> Voir Conseil supérieur de l'emploi, 2001 et 2002 ; Jockin B., 2002

- les actions et domaines suivants sont à prendre en compte dès lors qu'ils sont identifiables :

1) *certaines actions débouchant sur l'acquisition d'une expérience professionnelle (ex. : Programmes de Transition Professionnelle ou PTP, stages en entreprises d'insertion, conventions de premier emploi<sup>35</sup> ...). Pour les projets à la frontière de la formation et de la mise à l'emploi, un critère de sélection correspond au caractère transitoire de la mesure,*

2) *l'alphabétisation,*

3) *la formation des personnes handicapées,*

4) *la formation d'animateurs, en tant que formation menant à l'emploi, y compris dans des domaines non repris ici (ex. : le domaine socio-culturel),*

5) *le recyclage des enseignants, quel que soit le secteur, et celui des fonctionnaires, lorsqu'il n'est pas fondu dans une allocation de type 12.02<sup>36</sup>,*

6) *certaines dépenses dont l'équivalent est inexistant ou non identifié dans une ou plusieurs autres entités (ex. : le tutorat en Région de Bruxelles-Capitale), afin de respecter les spécificités,*

7) *dans le domaine de l'enseignement<sup>37</sup> :*

### **-> L'enseignement de promotion sociale**

L'âge de 18 ans constitue la limite à partir de laquelle il a été convenu de parler de formation et non d'éducation lors de réunions entre la Communauté française et la Région wallonne<sup>38</sup>. Nous avons dès lors intégré cette option et utilisons le critère pour déterminer les parts des dépenses d'enseignement de promotion

---

<sup>35</sup> Conventions de premier emploi : les dépenses relatives à ces conventions ont été intégrées en cours de recherche dans la catégorie « mesures hybrides » car elles comportent un volet formation.

<sup>36</sup> Ce type d'allocation de base (AB) peut contenir toute une série de dépenses très différentes. Leur ventilation est rarement spécifiée dans les programmes justificatifs.

<sup>37</sup> De manière générale, voir Ministère de la Communauté française, 2003

<sup>38</sup> Ce point de vue se retrouve dans un avis du CEF (Conseil de l'Éducation et de la Formation de la Communauté française, 1999, p 4).

sociale, à distance et de formation en alternance retenues dans les estimations.

En **Communauté française**, la proportion d'élèves âgés de 18 à 59 ans inscrits dans l'enseignement de promotion sociale, toutes branches confondues, par rapport à sa fréquentation totale s'élève à **93%**. Il ne nous est pas possible d'exclure l'occupationnel en raison du manque de données fiables. Nous appliquons cette clef de 93% aux dépenses prévues au budget.

Pour la **Communauté germanophone**, dans un souci de cohérence avec les autres Communautés et faute de disposer des données germanophones de population pour ce type d'enseignement, nous reprenons par hypothèse la même part que du côté francophone, à savoir **93%**.

Nous centrer sur les étudiants de 18 ans et plus revient à conserver **l'entièreté** des crédits en **Communauté flamande (VGC comprise)**.

#### **-> La formation en alternance**

La proportion d'élèves âgés de 18 à 24 ans fréquentant l'enseignement/la formation en alternance **francophone**, toutes branches confondues, par rapport à sa fréquentation totale s'élève à **27%**. Nous appliquons cette clef aux dépenses prévues aux budgets correspondants (Région wallonne, Communauté française, Cocof).

Les dépenses relatives à l'enseignement secondaire en alternance ne figurent pas de manière isolée dans le budget de la **Communauté germanophone**. En réalité, seul un établissement scolaire le dispense, en complément de la filière classique. Pour isoler le coût que représente cette section pour l'école, il faudrait par exemple connaître le nombre d'heures de cours, le salaire des professeurs lié à ces heures, les frais fixes spécifiques... . Nous n'entreprendrons pas ce genre d'investigation, d'autant que la dépense totale encourue est vraisemblablement relativement faible.

Du côté **néerlandophone**, les dépenses relatives au Deeltijds BeroepsSecundair Onderwijs (DBSO) ne sont pas isolées au sein d'un programme spécifique du budget : elles sont fondues dans les dépenses de l'enseignement secondaire. Nous devons donc les estimer.

Pour ce faire, nous nous basons comme précédemment sur les informations reçues de l'administration flamande de l'enseignement, à savoir les dépenses salariales liées au DBSO pour les périodes allant respectivement de septembre 2000/01/02 à août 2001/02/03 inclus. Nous ajoutons à ces montants les dépenses de fonctionnement estimées sur base de la part que représente l'ensemble des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement secondaire (hors spécial, calcul CREW)<sup>39</sup>.

A ce montant estimé s'en ajoute un autre, isolé au sein du budget et correspondant à des subsides à des groupements de jeunes pour l'organisation de formations à temps partiel<sup>40</sup>. Le programme justificatif du budget des dépenses 2001 atteste du lien de ce crédit avec le DBSO.

Comme pour la Communauté française, nous ne retenons finalement qu'une partie de ces sommes correspondant au pourcentage d'étudiants de 18 ans et plus, soit **10%**.

### ***-> L'enseignement à distance***

Au départ, les dépenses relatives à l'enseignement à distance n'ont pas été comptabilisées en raison du caractère varié des cours dispensés, allant du domaine occupationnel au domaine professionnel.

Depuis, des contacts avec le service statistique ETNIC de la Communauté française ont permis, conjointement et pour cette entité, d'estimer la répartition occupationnel/professionnel pour la tranche d'âge visée, à savoir les plus de 18 ans.

---

<sup>39</sup> A savoir 88,56% pour les dépenses salariales et 11,44% pour les dépenses de fonctionnement (Source : CREW, calcul pour 2001).

<sup>40</sup> Cfr décision du Gouvernement flamand du 31 juillet 1990, DO 45. Culture, Programme 1. Jeunesse et sport, AB 33.02.

Ainsi, pour la **Communauté française**, la part retenue correspond à **50%** des dépenses prévues, soit les élèves de 18 ans et plus hors diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, pour cette dernière catégorie, il s'agirait essentiellement de formations dans une optique d'épanouissement personnel.

En **Communauté germanophone**, la mention « cours par correspondance » dans l'intitulé du Programme 23 pourrait indiquer la présence de dépenses d'enseignement à distance. Après examen des documents budgétaires (tableaux et programmes justificatifs), il s'avère qu'aucune allocation ne contient explicitement ce type de dépense. Nous ne sommes ainsi pas en mesure d'en présenter une estimation pour cette entité.

Pour la **Communauté flamande**, le pourcentage d'étudiants de 18 ans et plus inscrits dans l'enseignement à distance s'élève à 97% pour l'année scolaire 2002-2003. L'administration a été interrogée quant à la part des formations à vocation professionnelle ou des étudiants diplômés du supérieur. N'ayant obtenu de réponse et en l'attente, la clef de **50%** utilisée pour les dépenses de la Communauté française est appliquée.

- - ne sont, en tout cas, pas repris dans les estimations :

*1) l'enseignement technique et professionnel de plein exercice,*

*2) l'enseignement supérieur (universitaire ou non),*

*3) les dépenses de dette et de capital de manière générale, conformément à l'objectif de se centrer sur les actions de l'année concernée plutôt que sur les conséquences financières d'emprunts antérieurs ou les investissements dont l'usage se répartit sur le long terme,*

*4) les formations culturelles (éducation permanente, enseignement artistique à horaire réduit ...),*

5) les dépenses de formation du personnel incluses dans des AB de type 12.02<sup>41</sup>,

6) les dotations diverses à des organismes du type des comités subrégionaux de l'emploi et de la formation,

7) les dotations de fonctionnement à l'Agence Fonds Social Européen (ou son équivalent dans les différentes entités),

8) les Programmes de Résorption du Chômage ou PRC (ex. : Agents Contractuels Subventionnés en territoire francophone, GESubsidieerde COntractuelen ou GESCO en territoire néerlandophone), dans leur intégralité.

Remarque : Il est toutefois question d'inclure (ou de mentionner dans le cadre des comparaisons intra-belges) la part des crédits PRC wallons consacrés au paiement de formateurs lorsque l'information sera obtenue.

- - Nous avons également exclu de nos estimations trois autres catégories de dépenses :

1) les sommes allouées dans le cadre des politiques d'égalité des chances (Communautés française et flamande), dans la mesure où la part des dépenses de formation contenue dans les allocations concernées est vraisemblablement faible et non communiquée par les sources disponibles,

2) les crédits liés à l'aide aux détenus, comportant parfois un volet formation, pour les mêmes raisons que ceux relatifs à l'égalité des chances,

3) les frais de placement des chômeurs (Carrefours-formation, EDUFORA, la « part placement » de la dotation de fonctionnement au FOREM et au VDAB, ...).

---

<sup>41</sup> Ce type d'allocation de base (AB) peut contenir toute une série de dépenses très différentes. Leur ventilation est rarement spécifiée dans les programmes justificatifs.



- En ce qui concerne les crédits liés à des projets cofinancés par le FSE, nous avons pris la part assumée par l'entité fédérée lorsqu'elle entre dans le champ étudié. Sur le plan budgétaire, elle est soit incluse dans les allocations de base classiques, sans mention particulière dans leur titre, soit isolée dans une allocation de base spécifique.

Quant aux fonds européens, non inclus dans nos estimations basées sur les prévisions des entités, ils sont répertoriés dans les documents officiels dans une section particulière, donc « hors budget classique » ou, en Communauté française, sous forme de crédits variables au sein même du budget. Le montant inscrit est purement indicatif.

L'étude des données fournies par l'Agence FSE n'a pas permis d'établir la part européenne en raison de la nature des informations transmises. En effet, l'incompatibilité des sources se situait à plusieurs niveaux : la période considérée (base annuelle pour les budgets belges, étalement sur deux ans pour les fonds européens, sans clef de répartition connue ni fixe entre les deux périodes), les opérateurs (les données européennes incluent des opérateurs hors champ pour nous, comme les universités) et la typologie<sup>42</sup> (les mesures reprises dans la typologie européenne recouvrent des réalités plus larges que les actions que nous répertorions).

- Nous avons isolé la part des dépenses de formation dans les crédits au contenu multiple lorsque nous avons obtenu l'information et que cette spécification implique des différences significatives.

---

<sup>42</sup> Pour la typologie, voir Agence FSE

## **Bibliographie (extraits)**

Agence FSE, Complément de programmation des Objectifs 1 et 3, Annexe 1. Description des mesures FSE dans le Docup Objectif 1 – Annexe 2. Description des mesures FSE du Docup Objectif 3, *Document de travail*

Bastaits S., Dermien V., Van den Kerkhove, M. et Deschamps R. (2004), *Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2004 à 2014*, FUNDP, Working papers, Research series, n° 262 – 2004/3

Bastaits S., Dermien V. et Deschamps R. (2003), *Dépenses primaires de la Flandre et de la Wallonie : comparaison interrégionale des budgets de 2003*, FUNDP, Working papers, Research series, n° 244 – 2003/5

BNB (2001), « Le bilan social 2000, 4. Formation du personnel », *Revue économique*, novembre 2001, pp 68-72

Charles J.-B., Deschamps R., Jacquemin J.-Ch., Van den Kerkhove M. et Weickmans G. (1999), Finances publiques régionales et loi spéciale de financement, in Docquier F. (éd.), *La solidarité entre les Régions. Bilan et perspectives*, Bruxelles, De Boeck Université

Charles J.-B., sous la direction scientifique de Deschamps R. (1995), Les filières d'enseignement à horaire réduit en Communauté française, *Rapport de recherche*, FUNDP, Namur

Commission des communautés européennes (2000), Memorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, *Document de travail des services de la Commission*, 30/10/2000

Conseil central de l'économie (2003), « Enseignement et formation », *Bulletin*, décembre, pp 39-50

Conseil central de l'économie (secrétariat) (2001), « Marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial, Le rapport technique », *Lettre mensuelle socio-économique*, n°67, octobre

Conseil de l'Education et de la Formation de la Communauté française (1999), Vers un état des lieux de la formation professionnelle en Communauté française, *Avis n°62*, conseil du 5 février 1999

Conseil supérieur de l'emploi - Groupe de travail statistiques du marché du travail (2001, 2002), Inventaire des mesures, *Document de travail*

- Cotton P. (2001), *Les systèmes de formation professionnelle en Belgique, Brève description*, CEDEFOP Panorama series
- de Brier C. et Legrain A. (2002 (a)), *Politiques de formation dans les entreprises, La situation belge en chiffres 1999*, Bruxelles, ICHEC
- de Brier C. et Legrain A. (2002 (b)), *Contribution des fonds sectoriels à la formation professionnelle en Belgique*, Bruxelles, ICHEC
- de Brier C. et Legrain A. (2001), *Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000, Données statistiques et propositions méthodologiques*, Bruxelles , ICHEC
- Deschamps R. et Van den Kerkhove M. (2004), Le financement de l'enseignement en Communauté française, *contribution au 3ème Congrès des Chercheurs en Education « Construire savoirs et compétences. (Re)trouver le plaisir d'enseigner et d'apprendre »*, Bruxelles, mars
- Deschamps R. et Van den Kerkhove M.(2002 (a)), Le financement de l'enseignement en Communauté française et en Communauté flamande, in de Callataj E. (éd.), *Histoire des finances publiques en Belgique, Tome VI, 1990-2000, La fin du déficit budgétaire*, Institut des Finances Publiques
- Deschamps R. et Van den Kerkhove M. (2002 (b)), L'enseignement en Communauté française : enjeu pour l'emploi, perspectives budgétaires, propositions, *contribution au XVème Congrès des Economistes Belges de Langue Française, « Capital humain et marchés du travail : perspectives régionales et européennes »*, Namur, novembre
- Deschamps R. et Van den Kerkhove M. (2001), « Financement et refinancement de l'enseignement : perspectives et enjeux », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XL, n° 4
- Descy P. et Tessaring M. (2002), *Objectif compétence : former et se former, Deuxième rapport sur la recherche en formation et enseignement professionnels en Europe : rapport de synthèse*, CEDEFOP Reference series
- Documents parlementaires relatifs aux budgets des entités fédérées belges et de l'Etat fédéral belge, budgets initiaux 2001-2003 et ajustés 2001-2002
- Eurostat (2000), *Base de données Politiques du Marché du Travail, Méthodologie*, avril 2000

Eurostat (1999, 2000, 2001), *Statistiques sociales – Politiques du marché du travail, Rapport qualitatif, Belgique*

Eurostat, *Statistiques sociales européennes – Politiques du marché du travail, dépenses et bénéficiaires*, publication annuelle (édition 2001 : données 1998 ; édition 2002 : données 1999-2000 ; édition 2003 : données 2001 ; édition 2004 : données 2002)

FOREM Verviers – Centre Droits fondamentaux et lien social, Dossier Promotion Emploi Formation, mis à jour régulièrement, téléchargeable à partir du site de la Faculté de droit des FUNDP (adresse <http://www.droit.fundp.ac.be/pef/dossier.htm>)

INS (1999), *Statistiques sociales hors série, enquête sur le coût de la main d'œuvre, résultats pour 1996 actualisés jusqu'en 1998*, Ministère des affaires économiques

Jockin B. (2002), *La formation professionnelle en Wallonie*, Les cahiers du CESRW, mars

MET, La politique fédérale de l'emploi, rapport d'évaluation, Publication annuelle, disponible sur le site Internet du MET à l'adresse [http://meta.fgov.be/pa/fra\\_index.htm](http://meta.fgov.be/pa/fra_index.htm)

Ministère de la Communauté française (2003), *Statistiques de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, de l'enseignement à distance, des centres PMS et des allocations et prêts d'études*, Annuaire 2000-2001, Volume II

Observatoire européen des PME (2000), *Sixième rapport – Politique de l'entreprise*, Luxembourg, Commission européenne

OCDE, *Perspectives de l'emploi*, publication annuelle

OCDE, *Analyse des politiques d'éducation, Enseignement et compétences*, publication annuelle

OCDE (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement) (1998), *L'investissement dans le capital humain, Une comparaison internationale*, Paris, OCDE

OCDE (1997), *Manuel pour élaborer de meilleures statistiques de la formation : conception, mesure, enquêtes*, Paris, OCDE

- OCDE (1990), *Le marché du travail, quelles politiques pour les années 90*, Paris, OCDE
- Paque R. et Deschamps R. (2004), *Les perspectives budgétaires de la Communauté germanophone de 2004 à 2020*, FUNDP, Working papers, Research series, n° 265 – 2004/6
- Pukkinen T., Romijn C. and Elson-Rogers S. (2001), *Funding continuing training in small and medium-sized enterprises, Discussion and case studies from across the EU*, CEDEFOP Panorama series
- Simon R., van Griethuysen C.-A., Hellemans J., Verhelpen P. et De Streef J.-M. (2001), *Le système de formation professionnelle en Belgique, série Portraits de financement CEDEFOP*
- Travail Emploi Formation (2003), « Formation continue en entreprise », *Lettre d'information n°1-2 – Point d'appui*, janvier – juin
- UWE (1999), *L'UWE et les incitants financiers à la formation, l'embauche et l'insertion*, 1. Les incitants à la formation professionnelle continuée, *Document de travail*
- Van den Kerkhove, M. (2003), *Financement et refinancement de la Communauté française, conférence donnée lors de la Journée d'étude organisée par l'Association des Directeurs des établissements du secteur industriel sur le thème de « La sécurité dans l'enseignement qualifiant »*, Wépion, mai
- Weickmans G. (2003 (a)), « Une estimation des dépenses publiques de formation professionnelle », *CEDEFOP Info*, 03/2003, p 16
- Weickmans G. (2003 (b)), « Une estimation des dépenses publiques régionales de formation professionnelle en 2001 », *Revue Wallonie*, n°76, pp 76-81, septembre
- Weickmans G. (2002), *Une estimation des dépenses publiques régionales de formation professionnelle en 2001, située dans une perspective internationale, Contribution au 15ème Congrès des Economistes Belges de Langue Française, Commission 2, Actes pp 109-121*

## Dans la même collection

Numéro	Auteurs	Titre	Date
9301	Hecq A., Urbain J.-P.	<i>Misspecification Tests, Unit Roots and Level Shifts</i>	06/93
9302	Docquier F.	<i>Transferts publics et transition démographique en Belgique : une approche par l'équilibre général</i>	07/93
9303	Hecq A.,	<i>IGARCH Effect on Autoregressive Lag Length Selection and Causality Tests</i>	12/93
9304	Hecq A. , Urbain J.P.	<i>Impact d'erreurs IGARCH sur les tests de racine unité</i>	12/93
9401	Docquier F., Michel Ph.	<i>Education et croissance : conséquences économiques d'un choc démographique</i>	01/94
9402	Thisse J.-F.	<i>Concurrence sur le marché du travail, capitalisation foncière et développement régional</i>	02/94
9403	Renault E., Sekkat K., Szafarz A.	<i>Testing for Spurious Causality (with an Application to Exchange Rates)</i>	04/94
9404	Scotchmer S., Thisse J.-F.	<i>Space in Theory of Value : Some Notes</i>	04/94
9405	Florès Renato G., Szafarz A.	<i>An Enlarged Definition of Cointegration</i>	06/94
9406	Beine M.	<i>L'UEM à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales : une revue de la littérature</i>	10/94
9407	Hecq A.	<i>Unit Root Tests with Level Shift in the Presence of GARCH</i>	12/94
9501	Hecq A., Mahy B.	<i>Testing for the Price- and Wage-Setting Model in Belgium Using Multivariate Cointegration Tests</i>	01/95
9502	Puig J.-P., Thisse J.-F., Jayet H.	<i>Enjeux économiques de l'organisation de l'espace français</i>	03/95
9503	Beine M., Hecq A.	<i>Codependence and Real Convergence : an Application to the EC Economies</i>	04/95
9504	Bismans F., Docquier F.	<i>Critères d'endettement public et vieillissement démographique</i>	10/95
9505	Beine M., Hecq A.	<i>Testing for Long Run Productivity Adjusted PPP for the Recent Floating Period</i>	11/95
9601	Docquier F.	<i>Optimal pension funding and benefits in a small open economy with savers and myopes</i>	01/96
9602	Bismans F., Docquier F.	<i>Consommation, épargne et accumulation dans la transition démographique</i>	01/96
9603	Drèze J., Guio A.-C., Murtyi M.	<i>Mortality, Fertility and Gender Bias, The Case of India</i>	02/96

9604	Hecq A., Mahy B.	<i>Testing for Long Run Wage Relationships in OECD Countries</i>	05/96
9605	Beine M., Hecq A.	<i>Inference in Codependence</i>	09/96
9606	Beine M., Docquier F.	<i>A stochastic simulation model of an optimum currency area</i>	10/96
9701	Docquier F.	<i>Réformer le système de retraite en Belgique. Une question de solidarité inter et intra générationnelle</i>	01/97
9702	Debuisson M.	<i>La diminution de la mortalité infantile dans les arrondissements belges au tournant du 20e siècle</i>	02/97
9703	Ruyters C. Laffut M.	<i>La place des statistiques régionales dans le système statistique , Application à l'emploi et à la population active</i>	02/97
9704	Beine M. Docquier F.	<i>Fédéralisme fiscal dans un modèle de zone monétaire optimale</i>	04/97
9705	Docquier F. Rapoport H.	<i>Are migrants really self-selected ? A note on the possibility of strategic remittances</i>	04/97
9706	Docquier F. Liégeois P. Stijns J.P.	<i>Comptabilité générationnelle et vieillissement, démographique : les enseignements d'un modèle d'équilibre général calculable calibré pour la Belgique</i>	09/97
9707	Vander Stricht V.	<i>Les taux de chômage en Belgique</i>	10/97
9708	Docquier F. , Laurent S, Perelman S.	<i>Capital humain, emploi et revenus du travail : Belgique, 1992</i>	11/97
9801	Beine M., Docquier F, Hecq A.	<i>Convergence des groupes : une analyse sur données régionales</i>	01/98
9802	Docquier F., Liegeois Ph.	<i>Simulating computable overlapping generations model with TROLL</i>	01/98
9803	Beine M.	<i>L'union économique et monétaire à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales : une revue de la littérature</i>	01/98
9804	Debuisson M, Houard J., Laffut M., Ruyters Ch., Vander Stricht V., Lejeune D., Gavray C.,	<i>Le marché du travail en Wallonie</i>	06/98
9805	Beine M, Docquier F, Rapoport H	<i>Brain Drain and Economic Development : Theory and Evidence</i>	06/98
9806	Cattoir P., Docquier F., Beine M	<i>Finances Publiques, Solidarités Intergénérationnelle et Interrégionale : une Analyse Prospective</i>	08/98
9901	Guio-A.C., Weiserbs D.	<i>Dépenses et Revenus des ménages : Etude économétrique de l'enquête 1995-96</i>	08/99

9902	Beine-M. , Candelon B. , Sekkat K.	<i>Stabilization Policy and Business Cycles Phases in Europe : A Markov Switching Var Analysis</i>	08/99
9903	Guyot J.L.	<i>L'analyse statistique des populations scolaires : Présentation des principes de base</i>	09/99
9904	Beine M. , Calendon B. , Hecq A.	<i>Assessing a Perfect European Optimum Currency Area : A Common Cycles Approach</i>	09/99
2001	Docquier F., Paddison O.	<i>Growth and Equality Effects of Pension Plans</i>	10/00
2002	Guyot JL	<i>Capital Humain : Perspective ou Prospective ?</i>	10/00
2003	Broze L. , Gavray C. , Ruyters C.	<i>Dualisme, Mobilité et Déterminants Familiaux : Une Analyse des Transitions sur le Marché du Travail</i>	07/00
2004	De Broucker P. , Gensbittel M.H. , Mainguet C.	<i>Déterminants Scolaires et Analyse de la Transition</i>	11/00
2005	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Méthodologie et Définition des Bassins d'Emploi Belges</i>	12/00
0101	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Méthodologie et Définition des Bassins d'Emploi Wallons</i>	02/01
0102	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Inventaire et Synthèse des Territoires Sous- Régionaux</i>	03/01
0103	Lohest O., Van Haeperen B.	<i>Evaluation du Fonctionnement du Parcours d'Insertion en Région wallonne</i>	04/01
0104	Van Haeperen B.	<i>Pénuries de main-d'œuvre et autres tensions sur le marché du travail : quelques balises théoriques</i>	11/01
0201	Guyot.JL., Van Rompaey.B.	<i>Entrepreneuriat et création d'entreprise : Revue de la littérature et état de la recherche</i>	05/02
0202	Guio. A.C.	<i>La pauvreté en Belgique et en Wallonie</i>	05/02
0203	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P. Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Elaboration d'une Typologie Socio-Economique des Bassins d'emploi Wallons</i>	05/02
0204	Albessart C., Duprez J.P., Guyot J.L.	<i>Le Tissu Productif Wallon dans son Contexte National : une Tentative d'Analyse Démographique</i>	06/02
0205	Albessart C. , Duprez J.P., Guyot J.L	<i>Structure et Dynamique du Tissu Productif Wallon : une Approche Démographique</i>	06/02
0206	Lambert A.	<i>Des Dynamiques Economiques et Démographiques Génératrices de Violence ? Petites Réflexions à partir du cas du Pakistan</i>	07/02



0208	Deprez A.	<i>Compétences et Qualifications Mise en perspective et positions d'acteurs</i>	08/02
0401	Guio-A.C.	<i>La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie</i>	02/04
0402	Debuisson M., Docquier F., Noury A., Nantcho M.	<i>Immigration and adging in the Belgian regions</i>	03/04
0403	Van Haeperen B.	<i>Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002</i>	08/04
0404	Cardelli R., Nibona M.	<i>Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région wallonne : de la précarité de l'emploi à l'insatisfaction du travail</i>	10/04
0501	Weickmans G., Deschamps R.	<i>Une estimation des dépenses publiques de formation professionnelle continue en Belgique</i>	01/05
0502	Dussart L., Lefèvre M.	<i>L'identification des crédits budgétaires publics affectés à la recherche &amp; développement : regard critique au départ du cas de la Région wallonne</i>	01/05
0503	Callay V., Guyot J.L., Vanhamme G.	<i>Primo-créateurs d'entreprise et contextes locaux : analyse empirique de la situation wallonne</i>	09/05
0504	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'emploi et régions fonctionnelles Analyse structurelle des bassins d'emploi majeurs en Région wallonne : évolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2002</i>	11/05
0505	Baye A., Hindrickx G., C. Libon et Jaspar S.	<i>Mesurer la transition entre l'école et la vie active en Wallonie : Cadre conceptuel et canevas d'indicateurs internationaux</i>	12/05
0601	Ruyters C., Vander Stricht V., Vanden Dooren L.	<i>Estimation de la population active par commune : 30 juin 2003 et 2004</i>	08/06
0602	Lefèvre M., Van Haeperen B.	<i>Evaluation des couveuses d'entreprises, des coopératives d'activités et des incubateurs en économie sociale en Région wallonne</i>	11/06
0604	Guio A.C.	<i>Pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie</i>	11/06